

La nouvelle Commission

La nouvelle Commission européenne a pris ses fonctions à Bruxelles, le 7 janvier 1985.



De gauche à droite : Carlo Ripa di Meana (I), Peter Sutherland (IRL), Nic Mosar (L), Willy De Clercq (B), Lorenzo Natali (I), Frans Andriessen (NL), le Président, Jacques Delors (F), Karl-Heinz Narjes (D), Lord Cockfield (GB), Henning Christophersen (DK), Claude Cheysson (F), Grigoris Varfis (GR), Alois Pfeiffer (D), Stanley Clinton-Davis (GB).

(Pour plus de détails, voir aussi les pages 10 et 11 de ce numéro).

Le président Jacques Delors devant le Parlement européen La Commission usera pleinement de son droit d'initiative

„La Commission doit jouer le rôle central d'ingénieur de la construction européenne...”

„Elle s'engage à explorer toutes les possibilités du Traité de Rome infléchi par des accords ou des non-accords. Elle usera pleinement de son droit d'initiative pour réaliser les priorités ... exposées ... Elle demandera au Conseil des Ministres le retour à l'esprit de l'article 149-2. Elle n'hésitera pas à retirer une proposition si elle estime que son contenu est par trop altéré ou si, elle constate le refus, explicite ou implicite, d'en débattre.

Le Parlement sera pleinement associé à cette expérience.”

C'est dans ses termes que le président de la Commission, Jacques Delors, s'est exprimé le 14 janvier devant le Parlement européen réuni à Strasbourg.

Le président de la nouvelle Commission a indiqué „des orientations et des méthodes” de travail en se réservant, en accord avec le Bureau élargi du Parlement, de présenter à la session de mars prochain un programme de travail pour 1985.

Après avoir rendu hommage à la Commission pré-

sidée par Gaston Thorn, le Président s'engage d'entrée de jeu dans la dialectique européenne et pose la question ; „Comment cette Communauté animée par des personnalités de conviction et de talent, n'a-t-elle pas fini par décoller ?” Il s'agit de la crédibilité de l'Europe.

Et le président pose la question : oui ou non, l'Europe veut-elle exister, veut-elle se faire respecter ?

La crédibilité

„La crédibilité doit être conquise durement. Elle

dépend de la force de l'Europe, de sa force éco-

Dans ce numéro

- 3 Conseil de Dublin
- 4 Bilan Commission-Thorn
- 6 Lomé III
- 8 L'année de la musique
- 9 Mur romain - Tongres
- 10 14 membres de la Commission
- 12 Egalités dans l'enseignement

nomique et financière, de son exemplarité sociale et sociétale”.

„Permettez-moi d'ores et déjà d'entrer dans les détails. Le Conseil et le Parlement ont approuvé le programme de consolidation du marché intérieur présenté par l'ancienne Commission. Il doit être mis en œuvre dans les meilleurs délais...”

Je crois ainsi répondre à une de vos préoccupations essentielles, je dirais même vitales. Vous voulez, nous voulons qu'à la fin de votre mandat en 1988, les Européens, vos électeurs puissent toucher du doigt, dans leur vie quotidienne une Europe concrète, une communauté réelle où l'on puisse sans entrave circuler, dialoguer, communiquer, échanger...

Mais supprimer les frontières ne les convaincra pas de notre volonté de supprimer le chômage massif...”

Jacques Delors cite les propos de Jean Monnet parlant des débuts de la Communauté : „Le commencement de l'Europe, c'était une vue politique mais c'était plus encore une vue morale”.

La force de l'Europe

„Donnons-nous la force économique, technologique, financière, monétaire. Et cette force ne sera pas ce qu'elle pourrait être si elle n'est pas fondée sur la démocratie et sur l'équité. La démocratie, ce n'est pas seulement cette crédibilité de l'Europe au quotidien, c'est aussi la vitalité des relations sociales et la participation du plus grand nombre. L'équité, ce n'est pas seulement la juste récompense de l'initiative et de la prise de risques, c'est aussi une collectivité accueillante à tous ses membres et soucieuse d'égalité de

chances. Je pose la question : à quand la première convention collective européenne ?”

En ayant exprimé de la sorte son souci d'équité et de démocratie, le président souligne les trois directions dans lesquelles la Commission propose de franchir des pas décisifs :

„— le grand marché et la coopération industrielle ;

— le renforcement du système monétaire européen (SME) ;

— la convergence des économies comme entraînant plus de croissance et plus d'emplois”.

Ensuite Jacques Delors développant ces trois thèmes : „L'effet de dimension ne peut être mieux illustré que par ce tryptique, réalisation du grand marché, harmonisation des règles, coopération industrielle... A la limite comme le démontre l'exemple de la recherche, ce ne sont pas les moyens en hommes et en argent qui nous font défaut... Non, ce qui nous manque, c'est un espace économique et social où puissent échanger et coopérer plus facilement tous les protagonistes du progrès scientifique et économique”.

„La recherche de la dimension exige que soient stimulées les coopérations entre entreprises européennes, que des cadres adéquats soient créés à cet effet, que la fiscalité facilite les rapprochements d'entreprises, que les incitations financières viennent, au niveau communautaire, se substituer à la surchère coûteuse et inefficace des aides ou des incitations nationales... Il convient aussi d'accroître la flexibilité du marché du travail, mais il est non moins nécessaire de stimuler les initiatives et de lutter



contre toutes les rentes indues de situation.”

Le président traite ensuite du SME, qu'il qualifie de zone de calme relatif au milieu d'une mer déchaînée.

„Je crois possible, dit-il, un renforcement substantiel de la coopération monétaire et une extension contrôlée du rôle de l'ECU, de l'ECU officiel comme de l'ECU privé. Là aussi, la Commission proposera une méthode pour progresser.”

Et de souligner : „L'approche monétaire procurerait un surcroît de croissance et davantage d'emplois. Quel succès pour la Communauté si elle pouvait démontrer dans les faits que rigueur monétaire et lutte contre le chômage vont de pair !”

En ce qui concerne la convergence des économies, le président souligne qu'„elle a été facilitée, dans une large mesure, par l'existence du SME. Mais elle a aussi contribué au succès de celui-ci...”

„Le véritable contrat communautaire est bien que chacun utilise ses marges de manœuvres pour stimuler la croissance de tous. Les effets

en retour seront bénéfiques, puisque nous aurons créé une synergie positive”.

Les institutions

„La Communauté n'arrive plus à décider, la Communauté n'avance plus.” Après cette constatation le président rappelle les multiples propositions qui ont été faites pour remédier à cet état de fait et souligne la détermination de la Commission d'user pleinement de son droit d'initiative, mais continue-t-il : „La Commission se trouve, elle aussi, au pied du mur. Elle doit définir les moyens réalistes de ses objectifs, inventer de la simplicité dans le contenu de ses propositions, agir en concertation permanente avec les deux autres institutions. Mais la Commission n'acceptera pas d'altérer, au départ, la vigueur de son engagement et le contenu de sa proposition...”

„Dès maintenant la Commission veut instaurer un dynamisme de la décision et de l'action, rendre sens et efficacité au trilogue institutionnel.”

Cette déclaration d'orientation a été suivie d'une discussion au cours de laquelle le président a répondu longuement aux interventions des membres du Parlement. Finalement le Parlement a voté sa confiance à la Commission par 207 voix contre 34 et 37 abstentions.

Le Ministre des Affaires Etrangères, G. Andreotti, qui présentait au PE le programme de la présidence italienne (l'Italie préside le Conseil des Ministres pendant le premier semestre 1985) a lui aussi souligné l'importance du rôle de la Commission dans la vie institutionnelle communautaire : „C'est un rôle que nous devons tous sauvegarder et mettre en valeur si nous voulons assurer le développement et le renforcement de l'intégration.”

Le Conseil européen ouvre des perspectives



Conseil européen, les 3 et 4 décembre 1984 à Dublin.

Les principaux obstacles techniques à l'entrée de l'Espagne et du Portugal dans la Communauté ont trouvé une solution au sommet des chefs d'Etat et de gouvernement de la Communauté le 3 et 4 décembre à Dublin, bien qu'une réserve de dernière minute ait soulevé l'inquiétude dans les milieux communautaires.

C'est la Grèce qui a imposé cette réserve au dernier moment pour tenter d'obtenir de la Commission un accord financier spécifique. Les Grecs réclament en effet un programme d'aide de six ans d'un montant total de 2,4 milliards d'Ecus (près de 109 milliards de FB) pour protéger ses régions méditerranéennes les plus pauvres de l'impact de l'élargissement. La Commission a proposé un programme méditerranéen intégré pour la Grèce, la France et l'Italie, mais la Grèce demande une mise en œuvre rapide de cette mesure.

Le problème devra maintenant être résolu par le prochain Sommet de mars, et l'on espère qu'il sera

alors possible de mettre la dernière touche aux négociations.

Le vin

Malgré ces grincements, le sommet de Dublin a été un des sommets les plus réussis de ces dernières années. L'avancement sur la question du vin suffit à lui seul à justifier la satisfaction du Dr Garret Fitzgerald. Les leaders européens ont accepté le compromis proposé par l'Irlande qui tente de mettre fin aux encouragements qui sont offerts aux producteurs pour produire des excédents de vin ordinaire. Parmi les mesures proposées, on trouve la distillation obligatoire au dessus de certains niveaux de production et des quotas de production régionaux et non pas nationaux, l'Italie s'élevant vivement contre ces derniers.

Le Sommet a résolu d'autres problèmes : un engagement a été pris pour aider les pays africains ravagés par la sécheresse, et il a donné des prévisions un peu plus optimistes de la situation économique et

financière de la Communauté.

Le chômage

Un premier examen a également été fait de la réforme institutionnelle et des projets pour une „Europe du citoyen”. Ces deux thèmes domineront les deux prochains sommets — si la question de l'adhésion de l'Espagne et du Portugal est finalement résolue dans l'intervalle.

Sur le plan économique, les discussions ont été centrées sur le chômage, le sommet approuvant vivement la priorité qui avait été donnée à ce problème par la Commission dans son rapport annuel. Les chefs de gouvernement ont convenu de revoir la politique de l'emploi pour encourager les initiatives parmi les jeunes.

L'achèvement du marché intérieur, le renforcement du SME, les progrès de la politique des transports et un programme de mise en forme pour les nouvelles technologies et le retour à la concurrence : ce sont là les remèdes proposés pour redonner à la Communauté une nouvelle santé.

Paul Collowald

En novembre 1984, M. Paul Collowald fut nommé Directeur-général pour la Presse et les Relations Publiques au Parlement européen.

Ancien directeur à la Direction générale de l'Information de la Commission, M. Collowald, licencié ès lettres, a commencé sa carrière comme journaliste au quotidien strasbourgeois „Le Nouvel Alsacien”. Il entre au service commun „Presse et Information” des Communautés européennes en 1958. En 1959 il est nommé au groupe du Porte-Parole de la Commission. En 1967, il fut nommé Porte-Parole adjoint. Depuis 1973, il était directeur à la Direction générale de l'Information.

En septembre 1984, M. Collowald acceptait la charge de conseiller pour la Presse et les Relations publiques au cabinet de M. Pierre Pflimlin, Président du Parlement européen. Deux mois après il fut nommé directeur-général.

Agenda

10.1 : St-Dymnalyceum, Geel ; **11.1** : Institut Saint-André, Bruxelles ; **17.1** : Regina-Pacisinstituut, Bruxelles ; **17.1** : Provinciaal Hoger Instituut voor Vertalers en Tolken, Gand ; **25.1** : Journée d'étude des Facultés de Droit néerlandophones, KUL, UIA, VUB, RUG ; **30.1** : Lunch-débat Maison de l'Europe ; **31.1** : Institut Droit du Travail, KUL ; **6.2** : Réunion des Inspecteurs-généralux de l'Enseignement secondaire ; **8.2** : Provinciale Technische Scholen, Boom ; **19.2** : Club des Dames d'Officiers du Quartier Général des Forces de l'Intérieur, Teruren ; **28.2** : Facultés d'Economie, KUL, RUG.

M. Gaston Thorn, président de la Commission (1981-1984) „Le bilan est malgré tout positif”

A la fin de son mandat de Président de la Commission, Gaston Thorn, a observé que ses quatre années de présidence ont peut-être été les plus difficiles dans l'histoire de la Communauté : „le temps n'est pas loin, observait-il, où l'on pouvait se demander si l'existence même de la Communauté ne serait pas mise en question par le développement des forces centrifuges, activées par la crise économique mondiale et par l'aggravation des divisions internes qu'une longue période d'indécision avait laissé s'accumuler”.

Pourtant, il a pu conclure que „la Communauté a résisté à ses divisions”. En définitive, par un travail long et patient et souvent ingrat, avec l'appui fougueux et souvent précieux du Parlement Européen, la Commission a pu constater qu'avant la fin de son mandat les difficultés principales avaient été surmontées. Les principes fondamentaux du marché commun paraissent à un certain moment mis en cause, comme la libre circulation des marchandises, car chaque gouvernement, — dans la période de la crise économique la plus aigue, pour défendre l'emploi et les entreprises nationales — était soumis à la tentation de protéger ses frontières par des entorses à l'accès des produits d'autrui, ou de concéder des aides faussant la concurrence et les échanges. De longues querelles avaient divisé les Etats membres autour de quelques millions d'Ecus de contributions budgétaires. Les ressources propres avaient été épuisées pour la première fois dans l'histoire de la Communauté, si bien qu'à la fin de 1983 et pendant une bonne partie de 1984 certaines politiques communes ont vécu sous la menace de l'absence de crédits, et la politique agricole risquait de ne pas pouvoir faire face aux engagements.



Des réalisations

Malgré tout ceci des réalisations fondamentales ont été acquises, telles que :

accord sur l'augmentation des ressources propres (même si cette augmentation est, de l'avis de la Commission, insuffisante et devra être suivie assez rapidement d'une deuxième) ;

renouvellement de la Convention de Lomé, qui élargit son audience grâce à l'accession du Mozambique et de l'Angola ;

progrès décisifs vers l'adhésion de l'Espagne et du Portugal ;

réforme partielle de la politique agricole commune, qui — tout en maintenant le résultat d'avoir transformé l'Europe en une grande puissance agricole mondiale, en mesure de subvenir aux besoins essentiels de toute sa population et de contribuer à la lutte contre la faim dans le monde — en élimine certaines distorsions ou lacunes et la rendra à terme moins coûteuse ;

lancement de la nouvelle politique commune de la pêche — l'Europe bleue après l'Europe verte — et développement de certaines actions communes fondamentales pour l'avenir de la Communauté, comme le

programme „ESPRIT”, qui sera suivi d'autres programmes communs de recherche.

La deuxième génération

Au-delà de ces résultats tangibles, il y en a d'autres plus difficiles à mesurer. Ce sont des changements dans les esprits et dans les mentalités, qui porteront leurs fruits à l'avenir.

Constatons tout d'abord la prise de conscience de ce que le Président Thorn a appelé „l'Europe de la deuxième génération”. Pourquoi la Communauté actuelle ne provoque plus l'enthousiasme des jeunes. La raison essentielle est sans doute que ce qui a été définitivement acquis par une génération ne peut plus apparaître comme un idéal, comme un objectif, pour les générations suivantes. L'Europe unie souffre, de ce point de vue, de son succès même. Pour ceux qui sont nés à partir des années cinquante, la guerre 1939/1945 appartient aux livres d'histoire. Comment leur expliquer que ceux qui ont fait la communauté avaient été par contre obligés, de se battre dans une guerre affreuse ? Le fait que ceci soit désormais impossible a comme

conséquence que l'Europe à l'Europe ne peut plus mobiliser les esprits.

C'est pour ces raisons, qu'il faut préparer quelque chose de nouveau. Ils n'étaient pas nombreux à le croire et à le dire il y a quatre ans : aujourd'hui, le projet d'Union Européenne élaboré par le Parlement existe, plusieurs parlements nationaux et quelques Chefs de Gouvernement lui ont déjà exprimé leur appui, l'Europe de la seconde génération est en préparation.

La restructuration industrielle

Une deuxième notion qui a dû se frayer un chemin difficile auprès des milieux politiques, des syndicats et de l'opinion publique, est celle de la nécessité de la *restructuration industrielle*. Des régions entières de la Communauté avaient fondé leur prospérité sur le textile, l'acier, le charbon, les chantiers navals. Les aciers courants, les navires non sophistiqués, les produits textiles à technologie simple, aujourd'hui les pays d'autres Continents (y compris du tiers monde) savent les faire, à un moindre prix ; ceux qui dans la CE se battent pour maintenir

coûte que coûte ces activités comme base économique d'une zone ou d'une région, préparent à ces zones et régions qu'ils voudraient défendre un avenir bien sombre. „Tout ce qui est dépensé pour maintenir artificiellement en vie une activité non rentable est soustrait aux secteurs d'avenir — expliquait, à des auditoires parfois hostiles et mal disposés, le vice-président Davignon —, toute subvention de fonctionnement à une entreprise déficitaire est un investissement en moins pour les initiatives dont dépend le futur de l'Europe". Le courage de le dire a été payé d'abord par des attaques, des critiques, parfois des insultes. Aujourd'hui le textile est en bonne partie assaini, la sidérurgie aperçoit des perspectives moins sombres, les chantiers navals devront suivre le mouvement.

La troisième idée fondamentale qui semble avoir progressé dans les esprits est celle de *l'intégration financière et de l'autonomie monétaire de l'Europe*. Au printemps 1983, lorsque la Commission avait présenté son mémorandum à ce sujet, on rendait hommage aux bonnes intentions mais en laissant entendre que le treizième étage du Berlaymont abritait quelques doux rêveurs. Une année et demi après, les suggestions élaborées par François-Xavier Ortoli ont été discutées et analysées, et de plus en plus de voix se lèvent pour en réclamer la mise en œuvre, de

créer un marché financier aux dimensions communautaires afin d'éviter que l'épargne des européens aille financer les investissements d'autrui, d'étendre le rôle de l'Ecu pour rendre l'Europe un peu plus autonome par rapport au dollar. La Commission a eu dans ce domaine un allié important : les milieux bancaires et industriels, qui ont fait le succès de l'Ecu, alors que les autorités monétaires de certains Etats membres manifestent encore des réticences.

Dans un autre domaine, la Commission a eu la satisfaction de constater une véritable percée psychologique : *l'approfondissement du marché commun*. La suppression des droits de douane disait K.H. Narjes, n'est qu'un premier pas : pour que l'industrie européenne, les commerçants, les transporteurs et en définitive les consommateurs bénéficient totalement des avantages résultant des dimensions élargies du marché. Le président Thorn, ne s'est pas lassé d'attirer l'attention sur le coût éffarant des contrôles et des arrêts aux frontières ? Il a fallu, au début de 1984, le blocage de milliers de camions à certains passages frontaliers, pour que la suppression des entraves techniques, réglementaires, fiscales et autres soit enfin poursuivie avec constance et persévérance.

La lutte contre la faim

Une autre percée psychologique significative concer-

ne *la lutte contre la faim dans le monde*. Quand des enfants meurent de faim en Afrique ou ailleurs, la première impulsion est forcément d'envoyer la plus grande quantité possible de secours : blé, lait en poudre, n'importe quoi, tout de suite. Il fallait du courage pour affirmer qu'en dehors des secours d'urgence l'aide alimentaire peut provoquer des dommages irréparables. Par exemple, l'envoi systématique de blé décourage l'agriculture des pays bénéficiaires en ruinant les paysans, accélère l'exode des campagnes car elle est dirigée essentiellement vers les villes, introduit des habitudes alimentaires qui s'éloignent des possibilités locales et qui ne pourront jamais être gardées sans créer une dépendance perpétuelle par rapport aux donateurs, en étouffant les conditions indispensables de toute autonomie véritable. M. Edgard Pisani avait osé le dire, il avait demandé aux Etats membres de remplacer progressivement l'aide alimentaire par une aide aux „stratégies alimentaires" propres des pays bénéficiaires. Au départ, le Conseil de la communauté avait autorisé la Commission à tenter seulement quelques expériences. Quatre pays ACP avaient accepté d'emblée de définir leurs stratégies alimentaires, à soutenir par la Communauté ; aujourd'hui celle-ci est la voie retenue en priorité dans les relations de la CE avec le tiers monde.

Un hymne européen

Dernière évolution à souligner : l'„*Europe des citoyens*". Cette définition avait été lancée par le président Thorn, il y a quelques années pour désigner les réalisations qui ont un impact direct sur la vie de tous les jours et donnent au citoyen la sensation d'appartenir à une Communauté. Il a fallu attendre juin 1984, le Sommet de Fontainebleau, pour que les dix Chefs de Gouvernement reprennent la terminologie de la Commission et l'invitent à élaborer l'idée. En automne 1984 la Commission a présenté un premier programme, qui couvre le passeport européen et le passage des frontières, le transfert de devises et les franchises fiscales, les déménagements dans la CE et l'équivalence des diplômes. En octobre le président Thorn dans une interview à un hebdomadaire italien a souligné l'importance de réalisations à première vue mineures : un hymne européen, une carte communautaire pour les transfusions sanguines, le carton vert à montrer aux frontières pour passer sans s'arrêter, la frappe d'un Ecu métallique ... On me dit parfois que ce sont des gadgets — avait il ajouté — et alors ? La vie est faite aussi de gadgets, de petites choses, de poésie.

F. Riccardi

Agir pour l'Europe

La Commission européenne
janvier 1981-janvier 1985

Preface du président Gaston E. Thorn

Agir pour l'Europe

Avant la fin de son mandat, fin 1984, la Commission européenne, sous la présidence de G. Thorn, a publié son testament politique sous le titre „Agir pour l'Europe". La brochure donne un aperçu des hauts et bas de la vie politique dans la Communauté entre janvier 1981 et janvier 1985 et de la façon dont la Commission, sous la présidence du Luxembourgeois G. Thorn, a mené sa barque à travers la crise économique.

„Agir pour l'Europe" parcourt les domaines où la

Communauté a pu agir et progresser : le marché interne, la restructuration industrielle, la politique de la concurrence, la politique agricole et après l'Europe verte, l'Europe bleue de la nouvelle politique de la pêche, les fonds structurels, l'Europe sociale et la politique du développement.

Le rapport des faits est rehaussé de notes plus personnelles citant des déclarations marquantes des membres de la Commission sur les secteurs res-

pectifs dont ils avaient la responsabilité.

Pour conclure, la brochure publie une liste chronologique de dates importantes pour la vie de la Communauté entre le 1er janvier 1981 et le 6 novembre 1984, date à laquelle l'année européenne de la musique 1985 fut lancée.

„Agir pour l'Europe", 79 pages, peut être obtenu gratuitement à l'adresse suivante : Bureau de Presse et d'Information des CE, rue Archimède 73, 1040 Bruxelles.

Lomé III : L'aide communautaire au bénéfice de l'homme

La Convention de Lomé a survécu aux tensions nées de la crise économique mondiale. L'heureuse conclusion des négociations pour le renouvellement de cet accord original de commerce et d'aide, le 23 novembre à Bruxelles, marque le début d'une nouvelle époque dans les relations entre la Communauté européenne et 64 pays en voie de développement d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP). Signée le 8 décembre 1984 dans la capitale togolaise, la troisième Convention de Lomé entrera en vigueur en mars, promettant une nouvelle et une meilleure coopération CE-ACP jusque dans les années 90 et elle confirme que ces accords restent à l'avant-garde des relations Nord-Sud.

Lors de l'ouverture des négociations en octobre 1983 à Luxembourg, rares étaient ceux qui imaginaient que le chemin serait si difficile. Mais la conclusion d'un accord ayant des conséquences directes sur l'existence de près de 350 millions de personnes dans le Tiers Monde pour les cinq prochaines années est loin d'être une tâche facile. Il ne fait aucun doute que tout au long de ces négociations les deux partenaires avaient tout à fait conscience de l'importance de l'engagement qu'ils prenaient.

On a pu voir le dialogue Nord-Sud en pleine action puisque les Etats de la CE et des ACP ont consacré un total de 413 jours et six réunions ministérielles à façonner leur avenir commun. Aucun recoin n'a été oublié. Le régime des échanges commerciaux entre la CE et les ACP a été examiné dans toute sa complexité jusqu'au moindre détail, des montants d'importations de fraises des ACP dans la CE à la définition d'un poisson des ACP. Mais les questions morales, telles le respect de la dignité humaine ou l'identité culturelle, furent aussi débattues au plus haut niveau. Enfin le problème primordial de l'assistance financière a provo-



Le 8 décembre 1984, le Président G. Thorn a signé au nom de la Commission à Lomé la troisième convention de Lomé, qui est un accord de développement entre les 10 pays de la CE et 66 pays en voie de développement de l'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique.

qué de vives discussions dans les derniers mois de la négociation.

Et, en fin de compte, tout s'est terminé sans regret. „C'est une grande satisfaction de voir qu'une négociation de cette importance a abouti”, a déclaré M. Peter Barry, ministre irlandais des Affaires étrangères et Président de la CE. „Chacun des partenaires s'est efforcé de rencontrer l'autre à mi-chemin, a-t-il ajouté en exprimant confiance et espoir pour l'avenir. Le Président des ACP, Rabbi Namaliu, ministre des Affaires étrangères de Papouasie-Nouvelle Guinée fut tout aussi positif. En admettant que le groupe des ACP aurait aimé obtenir de meilleures dispositions d'aide et d'échanges commerciaux, il a reconnu que la Convention dans son ensemble était „équilibrée, plus rationnelle, mieux profilée avec plus de poids et sans un grand nombre de dangers que nous craignons au début de nos négociations”.

Les besoins et les ressources

Les résultats peuvent être, pour certains, une dé-

ception. Mais de part et d'autre, on savait très bien que les besoins des ACP sont sans bornes alors que les ressources de la CE sont limitées. Les effets de la crise économique se faisant toujours sentir avec force, la Communauté européenne fit la meilleure offre possible. Elle accepta même, dans les derniers jours des négociations, d'augmenter sa proposition d'aide, prouvant ainsi que, en dépit des coffres vides, la Communauté pouvait trouver une volonté politique pour reconnaître et cimenter la position privilégiée qu'occupent les Etats ACP dans ses relations avec le monde extérieur.

Il n'en reste pas moins que la troisième Convention de Lomé offre un grand nombre de nouvelles possibilités aux pays ACP. Les ressources qui lui sont allouées sont passées de 5,5 à 8,5 milliards d'Ecus, ce qui représente une augmentation de 50 % des fonds disponibles dans le cadre de Lomé II. On peut avancer que ce chiffre ne fait que refléter un simple ajustement en termes réels. Cet effort est toutefois largement supérieur à ceux d'autres donneurs dans d'autres instances in-

ternationales, comme par exemple l'Association pour le Développement international dont les ressources ont été amputées. „On a réconcilié les besoins des ACP et les ressources de la CEE”, a déclaré Edgar Pisani, commissaire chargé du Développement avec l'assentiment du Président des ACP. Ce dernier a reconnu que les ACP demandaient 10 milliards d'Ecus pour les cinq prochaines années, afin de couvrir leurs besoins de développement qui augmentent, mais il a ajouté que l'offre de la CE, „avait été déterminée dans un esprit de compromis” et qu'elle était acceptable pour les ACP.

L'auto-suffisance

L'alimentation est une priorité vitale de la Convention de Lomé revue et corrigée. Une nouvelle relance sera donnée au développement agricole dans les Etats ACP, le facteur de première importance étant la recherche de l'auto-suffisance au moyen de stratégies alimentaires, de la sécurité et de la production alimentaires. En effet l'expérience a appris tant à la CE qu'aux ACP, que si

les opérations d'aide d'urgence sont essentielles, des mesures doivent être prises pour garantir une sécurité alimentaire à long terme, surtout dans les régions du Sahel. Comme l'a indiqué M. Pisani, la logique qui gouvernait les anciennes politiques de développement et qui estimait que les Etats ACP devaient d'abord s'industrialiser pour se développer, a été renversée. Il a ajouté que le monde avait désormais réalisé que l'agriculture était nécessaire à la survie, ce qui donnait un tout autre ton à la Convention de Lomé.

Toujours dans ce contexte, les Etats membres de la CE ont convenu pour la première fois de définir avec leurs partenaires des ACP les meilleures façons, à long terme, de distribuer les surplus agricoles de la CE aux pays ACP dont les ressources alimentaires sont insuffisantes.

Une nouvelle initiative est l'introduction d'un chapitre sur la coopération dans le domaine de la pêche dans Lomé III. L'objectif sera de développer les industries de la pêche des pays ACP en utilisant les compensations payées par les flottes de la CE qui pêchent dans les eaux de ces pays. Six accords bilatéraux de ce type ont été signés entre la CE et les ACP et l'on espère que de nouveaux accords suivront.

Enfin Lomé III introduit un nouveau concept de projets régionaux conçus pour lutter contre les vastes problèmes d'environnement qui dépassent les frontières nationales, comme la désertification, la déforestation ou la sécheresse.

La „petite échelle” sera l'idée dominante dans le choix des projets de développement financés par la CE tant dans les secteurs du transport, de l'énergie, de l'agriculture, de la santé que des infrastructures et

Assistance officielle au développement de la Communauté aux Etats ACP (1980-1982)

(paiements nets moyens en milliards de \$)

Assistance officielle au développement des Etats membres de la CEE à :	ACP	Non-ACP	Autres
1. Bilatérale	2.9	4.8	1.1
2. Multilatérale de la CEE total (FED + BEI + Budget)	1.4	1.5	0.9
	0.8	0.4	0.3
3. Total	4.3	6.3	2.0

Dans le cadre de la Convention de Lomé (1975-1990)

(en millions d'Ecus)

	(1975-1980) Lomé I	(1980-1985) Lomé II	(1985-1990) Lomé III
Total FED	3.076	4.645	7.400
Banque européenne d'Investissement (BEI)	390	885	1.100
Aide totale	3.466	5.530	8.500

l'on cherchera à impliquer les populations locales dans le processus de développement à tous ses niveaux. Dans la ligne de ce principe, des efforts seront entrepris dans les domaines de la formation et de l'éducation afin de permettre aux habitants des ACP d'arriver à l'auto-assistance.

Travailleurs migrants

Pour la première fois dans l'histoire des relations CE-ACP, un chapitre sur la coopération socio-culturelle est inclus dans la Convention de Lomé. Il devrait permettre de préserver l'identité culturelle des populations ACP dans les pays mêmes mais aussi de celles qui résident actuellement dans des pays de la CE. Un soutien est également prévu pour mettre en valeur les ressources humaines des régions ACP et développer les capacités de création, a déclaré le Président des ACP „dans cet esprit, nous avons amélioré la situation des étudiants et des travailleurs migrants et mis l'accent sur le rôle des femmes dans le développement”.

Un point central de ce nouvel accent mis sur la dimension humaine est

l'engagement pris par les deux parties dans la nouvelle Convention à propos du respect des Droits de l'Homme. Enfin, la nouvelle Convention contient une autre „première” dans ce contexte, la condamnation de l'apartheid, contre laquelle les deux partenaires se sont vigoureusement élevés dans le texte de Lomé III.

Climat d'investissement

Un autre élément d'une „grande signification”, selon l'expression de M. Pisani, est la tendance dans Lomé III à encourager l'augmentation de l'investissement privé dans les pays ACP. „Nous demandons à l'industrie de la CE de s'engager dans les économies ACP”, a-t-il déclaré. Ici encore, c'est une innovation dans le dialogue Nord-Sud. Les deux partenaires se sont engagés à préserver un climat d'investissement prévisible et sûr.

En plus de ces nouveaux points, des améliorations ont été prévues dans plusieurs domaines de l'enveloppe du commerce et de l'aide en général. Le système SYSMIN, destiné à assurer la capacité de production minière des ACP, a été étendu à d'importants

pays producteurs de minerais, comme le Niger, le Botswana et le Zimbabwe. La vocation agricole du STABEX, système qui permet de stabiliser les revenus d'importation des ACP, a été confirmée avec l'addition de nouveaux produits sur la liste de ceux qui bénéficient de l'aide du système et les ressources ont été augmentées. Par ailleurs, dans le secteur industriel, les règles d'origine de Lomé ont été assouplies et simplifiées, et des mesures spéciales ont été introduites pour prendre en compte le problème difficile de l'origine du poisson des ACP.

Enfin, l'adhésion à la Convention de l'Angola et du Mozambique ne manquera pas de renforcer les relations CE-ACP. L'entrée de ces deux importants Etats du sud de l'Afrique porte à 66 le nombre des pays réunis au sein de la Convention de Lomé (l'équivalent de près de la moitié des Etats membres de l'Assemblée générale des Nations Unies). Les deux nouveaux Etats ACP élargissent l'influence de Lomé à presque toute l'Afrique noire.

Il n'y a pas de „changements révolutionnaires” dans la nouvelle Convention. Mais des deux côtés, on reconnaît qu'avoir forcé Lomé à se lancer dans de vastes et nouveaux domaines de coopération, sans avoir auparavant corrigé les erreurs du passé, eût été insensé. La première Convention de Lomé était un exercice de diplomatie, un pas politique en avant dans les relations Nord-Sud, et ce fut un beau succès. La seconde Convention visait à mettre la politique en pratique, mais la crise économique a exacerbé les problèmes de départ. Avec une reprise économique à l'horizon, on espère que cette nouvelle version remodelée amènera ce que M. Pisani a appelé le „véritable développement”.

Jane Morrice

Bach, Haendel, Scarlatti et l'Année Européenne de la Musique

Si 1985 a été choisie comme „Année Européenne de la Musique”, par le Conseil de l'Europe et le Parlement européen, c'est d'abord pour marquer le souvenir d'une date qui figure dans tous les manuels d'histoire de la musique. C'est en effet, dans la même année 1685 que sont nés trois grands compositeurs qui ont pris une place quasi-mythique dans le musée imaginaire de la musique : Jean-Sébastien Bach, Georges-Frédéric Haendel et Domenico Scarlatti.

Pendant longtemps, les hommes d'Occident n'ont apprécié que la musique de leur temps, sans doute parce qu'ils attendaient qu'elle réponde d'abord à certaines fonctions sociales — servir au culte religieux ou au divertissement des princes, par exemple — ; pour obéir à des exigences psychologiques qui changeaient, la musique se modifiait aussi dans sa forme et l'on reléguait dans l'oubli des greniers ou des archives les partitions qui avaient cessé de plaire, d'intéresser ou d'émouvoir. Mais à la fin du XVIIIe siècle, une transformation profonde s'est produite dans les goûts musicaux. La musique — tout au moins la musique qui avait des ambitions culturelles — s'est défonctionnalisée, est devenue un art pur, se donnant pour objectif la délectation esthétique. C'est alors — et au moment même où l'individualisme créateur amenait une rupture entre le compositeur contemporain et son public — que les musiques du passé ont été recherchées et redécouvertes.

J.S. Bach

J.-S. Bach a sans doute été le premier compositeur à bénéficier de ce retour en arrière. A sa mort, en 1750, on considérait sa musique comme austère et vieillie ; à l'église Saint-Thomas de Leipzig dont il avait été le Cantor, on avait cessé de chanter ses cantates et ses passions. On aurait pu l'oublier entièrement si un



noyau d'admirateurs fidèles — quelques amis des élèves et son fils, Philip-Emmanuel, bon compositeur lui aussi — n'avaient continué à jouer dans des cercles restreints et notamment à la Cour du roi de Prusse certaines de ses œuvres pour clavier, si touchés par des intermédiaires occasionnels, Haydn et Mozart à Vienne n'avaient été émus par la noblesse des fugues de J.-S. Bach et si, en 1802, un littérateur réactionnaire et nationaliste, J.N. Forkel,

n'avait dans un petit volume biographique magnifié les vertus du vieux maître allemand en les opposant à la décadence qui, selon lui, marquait la musique de son temps sous des influences étrangères suspectes. J.-S. Bach pendant sa vie n'avait eu qu'une réputation régionale : il avait été attaché à de petites cours, à des églises, il avait composé surtout pour les besoins du service princier ou du culte et ses œuvres (à de rares exceptions près) n'avaient jamais été

éditées. C'est l'exécution de la *Passion selon saint Matthieu* sous la direction de Felix Mendelssohn en 1829 — un siècle après qu'elle eut été composée — qui a marqué le début d'une large diffusion de la musique de J.-S. Bach. On a chanté alors ses cantates en concert (et non plus à l'église), on a joué ses chorals, ses toccatas et ses fugues pour orgue, ses sonates pour violon, ses *Inventions* à 2 ou 3 voix, les deux recueils de Préludes et fugues du *Clavier bien tempéré* ; on a joué à l'orchestre ses suites de danses, ses *Concertos brandebourgeois*. En 1850, on a entamé la publication de ses œuvres complètes et sa musique a servi de modèle dans les conservatoires pour l'écriture du contrepoint et „l'art de la fugue”. En peu de temps, J.-S. Bach est devenu véritablement — pas seulement en Allemagne mais

Robert Wangermée



Né le 21 septembre 1920 à Lodelinsart (Hainaut), Belgique □ Docteur en Philosophie et Lettres □ Attaché à la Radio-Télévision Belge depuis 1946 □ Administrateur Général de la R.T.B.F. de janvier 1978 à octobre 1984 □ Professeur ordinaire (Musicologie et Journalisme) à l'Université de Bruxelles □ Auteur de *l'après-télévision* Paris Hachette — 1973 ; *La musique flamande dans la société des XVe et XVIe siècles* Bruxelles, Editions Arcade, 1965, (publié aussi en néerlandais, en allemand et en anglais) □ *La musique en Wallonie et à Bruxelles*, 2 volumes. (La Renaissance du Livre, 1980/1982).



pour les musiciens de tous les pays —, „Dieu-le-Père de la musique”, comme s’il avait condensé dans son génie tout ce qui lui était antérieur et comme si tout ce qui venait après lui en dérivait. Goethe ne disait-il pas déjà en 1827, que sa musique lui paraissait „semblable à l’harmonie éternelle conversant avec elle-même, comme cela se serait produit au sein de Dieu” ?

G.F. Haendel

A la différence de Bach, Haendel a fait une carrière internationale et a bénéficié d’une très grande réputation de son vivant déjà.

Il était né en Saxe et avait commencé sa carrière comme compositeur d’opéra à Hambourg, important centre commercial et culturel, puis avait vécu en Italie, composant de grands opéras, des cantates, de la musique religieuse et enfin s’était installé à Londres où il avait dirigé la *Royal Academy of Music*, c’est-à-dire le théâtre d’opéra ; il y avait fait représenter ses œuvres, le plus souvent en langue italienne, car elles relevaient de l’opéra *seria* qui connaissait alors la faveur dans beaucoup de villes d’Europe. Mais Haendel a connu ses plus grands succès avec des oratorios sacrés écrits en anglais sur des paraphrases de la Bible, *Saul*, *Judas Macca-beus*, et surtout *The Messiah*, le *Messie*. C’est grâce à cette dernière œuvre que la musique de Haendel a continué à être jouée après sa mort en 1759 : on n’a cessé de l’exécuter avec de grandes masses chorales dans des festivals donnés dans toute l’Angleterre, puis ailleurs en Europe. Pendant longtemps, Haendel comme Bach, a été apprécié pour son langage devenu archaïque qui paraissait sévère et grave par rapport aux nouveautés contemporaines. C’est progressivement qu’ont été exécutées des œuvres autres que les oratorios : pièces pour clavecin, concertos pour orgue,

concertos grossos, suites de danses, cantates profanes ; les opéras qui avaient connu un tel succès à leur création n’ont pas été remontés sur scène avant les années 1940. Mais il n’avait pas fallu attendre aussi longtemps pour que Haendel soit reconnu comme un des plus grands noms de l’histoire de la musique.

D. Scarlatti

Quant à Domenico Scarlatti, il était napolitain (son père avait été un compositeur d’opéra à succès) et il a fait sa carrière à Naples d’abord, puis à Venise et à Rome avant de passer au Portugal et enfin à Madrid où il a vécu les vingt-huit dernières an-

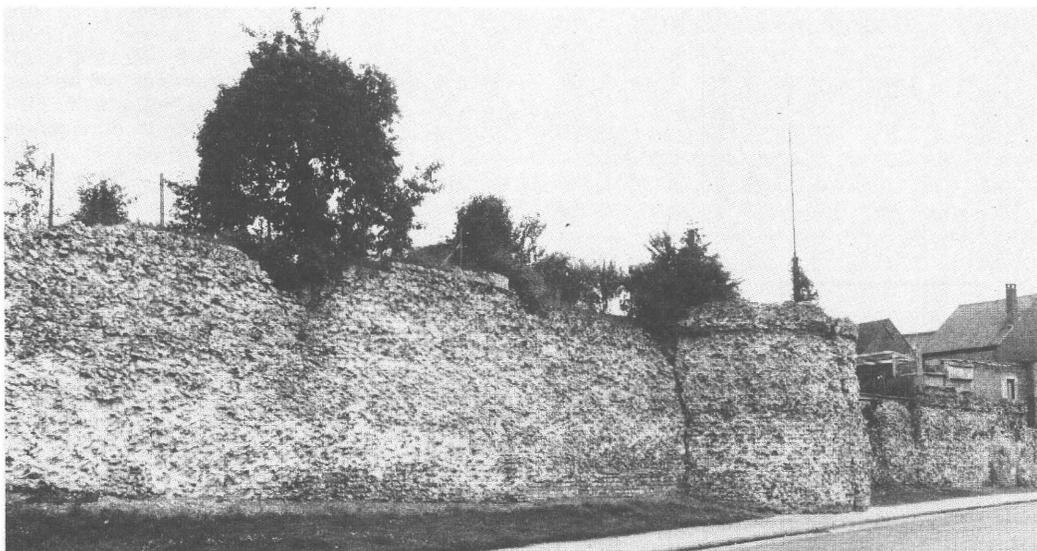
nées de sa vie. Il a écrit des opéras, des oratorios et des cantates, mais il a été surtout un virtuose du clavecin, qui a composé pour son instrument de très nombreuses sonates qu’il appelait modestement „*Essercizi*” (on en a conservé 555). Elles sont pleines d’invention dans la mélodie, le rythme et l’harmonie et surtout dans le développement d’une virtuosité ; toutes ces qualités leur ont permis d’être intégrées très tôt parmi les chefs-d’œuvre de base de la littérature de clavier.

Pour avoir un panorama complet des plus grands maîtres de la musique baroque en Europe, il suffirait d’ajouter à l’allemand Bach, au germano-italo-anglais Haendel et à l’italo-

ibérique Scarlatti, le nom du français Jean-Philippe Rameau, né deux ans avant eux, compositeur de tragédies lyriques, d’opéras-ballets, de pièces pour clavecin et théoriciens de l’harmonie.

Mais on aura compris que par ces noms illustres, l’Année de la musique veut surtout montrer qu’une des spécificités culturelles les moins contestables de l’Europe, c’est sa musique, car la musique paraît offrir à l’Europe qui aspire à une unité spirituelle, une langue expressive grâce à laquelle peut s’établir une communion dans l’admiration ravivée de chefs-d’œuvre incontestés.

Robert Wangermée



Le mur romain à Tongres

La restauration du mur romain à Tongres est un des 12 projets retenus dans le cadre du programme de conservation de l’héritage architectural européen. Cette décision a été prise par la Commission fin 1984 à l’initiative du Parlement européen. Un montant de 400.000 ECU (à peu près 17 millions de FB) sera distribué parmi les 12 projets pilotes.

Un projet a été retenu par Etat-membre, excepté le Luxembourg qui n’a pas présenté de projet. Pour l’Italie par contre trois projets ont été retenus.

Dans la sélection des projets, la Commission a été conseillée par un groupe d’experts sous la direction de Michel Parent, président d’ICOMOS (International Council for Monuments and Sites).

Les projets, qui ont tous une signification européenne, vont de temples classiques à l’archéologie industrielle et de cathédrales et châteaux gothiques à des maisons de style „art-déco”.

Ce n’est d’ailleurs pas la première fois que la Commission donne une aide financière pour la restauration de l’héritage architec-

tural européen. En même temps, la Commission paie un montant de 500.000 ECU par an pour la restauration du Parthenon à Athènes, qui a une valeur européenne significative.

Pour l’année 1985, la Commission fera de nouveau un appel pour soumettre des projets de restauration. L’annonce en sera faite au printemps dans le *Journal Officiel*, qui publiera toutes les conditions auxquelles les projets doivent répondre afin de pouvoir être retenus.

Le mur romain dans la Caesariaan à Tongres.

La Commission

La nouvelle Commission européenne a pris ses fonctions le 7 janvier 1985 sous la présidence de l'ancien Ministre français, Jacques Delors.

Dans le collège de 14 membres ne siègent plus que quatre anciens. Les mandats furent prolongés pour Messieurs F. Andriessen, dans la Commission précédente responsable de la concurrence et des relations avec le Parlement européen, K.-H. Narjes, responsable du marché intérieur et de l'innovation industrielle, l'union douanière, la protection des consommateurs et l'environnement et la sécurité nucléaire et L. Natali, responsable de la politique méditerranéenne, l'élargissement et l'information. Monsieur C. Cheysson fut Ministre français des Affaires Etrangères, mais était auparavant membre de la Commission, responsable du développement.

Les dix autres membres sont nouveaux dans leur mandat à la Commission européenne. Ils sont nommés pour quatre ans. Le président est nommé pour deux ans. Les mandats peuvent être prolongés.

Les portefeuilles avaient été répartis entre les membres lors d'une réunion les 7 et 8 décembre 1984 à Royaumont en France. Le Président, Jacques Delors, sera assisté de cinq vice-présidents : L. Natali, C. Cheysson, K.-H. Narjes, F. Andriessen et Lord Cockfield.

L'âge moyen des membres de la Commission est de 57 ans, le plus jeune étant l'irlandais Peter Sutherland avec ses 38 ans et le doyen d'âge étant le britannique Lord Cockfield avec ses 68 ans.



DELORS, Jacques (F)
Président de la Commission. Responsable du Secrétariat général, du service juridique, du groupe du porte-parole, du service commun interprétation-conférence, du bureau de sécurité, des affaires monétaires et de la coordination des Fonds Structurels.
 Né le 20 juillet 1925 à Paris □ Ministre de l'Economie, des Finances et du budget depuis mai 1981. Maire de Clichy depuis 1983 □ De 1979 à 1981, membre du Parlement européen, président de la commission parlementaire économique et monétaire □ Membre du Comité directeur du Parti socialiste □ Professeur associé de gestion des entreprises à l'Université de Paris IX □ Directeur du Centre de Recherche „Travail et Société □ Président de l'Association „Echanges et Projets”.



ANDRIESEN Frans (NL)
Responsable de l'Agriculture et de la Pêche.
 Né le 2 avril 1929 à Utrecht □ Docteur en Droit □ De 1954 à 1972 Katholiek Instituut voor Volkshuisvesting □ De 1958 à 1967, Membre des Etats provinciaux d'Utrecht. De 1967 à 1977, membre de la deuxième Chambre des Etats généraux □ Président du groupe KVP de la deuxième Chambre de 1971 à 1977 □ Ministre des Finances de 1977 à 1979 □ Membre du Sénat en 1980 □ Depuis le 6 janvier 1981, membre de la Commission CE chargé des relations avec le Parlement européen et du secteur de la concurrence.



DE CLERCQ Willy (B)
Responsable des Relations extérieures et de la politique commerciale.
 Né le 8 juillet 1927 à Gand □ Avocat. Professeur à la RUG et à la VUB □ Député depuis 1958 □ Président du PVV depuis 1971 □ Président de la Fédération des Partis Libéraux et Démocratiques Européens et membre du PE de 1979 à 1981 □ Plusieurs fois ministre □ Vice-Premier Ministre et Ministre des Finances et du Commerce Extérieur depuis décembre 1981 □ Président du Comité Intérimaire du F.M.I. de 1976 à 1977 et depuis le 23 septembre 1983.



MOSAR Nic (L)
Responsable de l'Energie, de l'Agence d'approvisionnement Euratom et de l'Office des publications.
 Né le 25 novembre 1927 à Luxembourg □ Docteur en droit avocat avoué □ Dirigeant des jeunesses chrétiennes-sociales □ Président national du parti chrétien-social de 1972 à 1974 □ Echevin de la Ville de Luxembourg de 1970 à 1975 □ Membre du Parlement luxembourgeois depuis 1964 □ Vice-Président de la Chambre des Députés de 1980 à 1984 □ Président du groupe parlementaire chrétien-social depuis 1979 □ Président de la délégation luxembourgeoise à l'Assemblée de l'Atlantique Nord de 1980 à 1984.



NARJES Karl-Heinz (D)
Responsable des Affaires industrielles, des technologies de l'information, de la recherche et de la science, et du Centre Commun de recherche.
 Né le 30 janvier 1924 à Soltau □ Docteur en droit □ 1955 Attaché aux affaires étrangères □ 1963, chef de cabinet du Président de la Commission CE. 1968-1969, Directeur général de la presse et de l'information à la Commission CE □ De 1969 à 1973, ministre du Land de Schleswig-Holstein □ 1972, membre du Bundestag □ Janvier 1981, membre de la Commission CE responsable du marché intérieur et de l'innovation industrielle, de l'union douanière, de l'environnement, de la protection des consommateurs et de la sécurité nucléaire.



NATALI Lorenzo (I)
Responsable de la coopération et du développement et de l'élargissement.
 Né en 1922 □ Avocat □ Député du Parlement italien pendant 7 législatures. Membre du Conseil National du Parti Démocrate-Chrétien. Nombreuses responsabilités gouvernementales, notamment comme ministre de l'Agriculture. Membre italien de la Commission CE depuis novembre 1976. Depuis 1977, Vice-président de la Commission CE. Dans la dernière Commission responsable de la politique globale méditerranéenne, de l'élargissement et de l'information.

européenne 1985



CHEYSSON Claude (F)
Responsable de la Politique méditerranéenne et des Relations Nord-Sud.
 Né le 13 avril 1920 □ Ecole polytechnique et ENA □ Haut fonctionnaire en Indochine et Afrique □ 1966, Ambassadeur Indonésie □ 1973, membre de la Commission CE chargé de la coopération et du développement, des budgets et du contrôle financier □ De 1977 à 1981 membre de la Commission CE chargé de la politique du développement et des relations avec le tiers monde □ De mai 1981 à fin décembre 1984, ministre des Affaires étrangères.



CHRISTOPHERSEN Henning (DK)
Responsable du Budget, du contrôle financier et du Personnel et de l'Administration.
 Né le 8 novembre 1939 à Copenhague □ Diplômé en science économiques □ Correspondant économique □ Chef de la division économique de la Fédération danoise de l'artisanat et des petites industries de 1965 à 1970. Elu au Folketing (Parlement). Ministre des Affaires Etrangères de 1978 à 1979. Membre du Conseil Nordique de 1981 à 1982. Ancien Président du Parti libéral danois de 1977 à 1978. Vice-premier et ministre des Finances de 1982 à 1984.



Lord Arthur COCKFIELD (GB)
Responsable du Marché intérieur, du service de l'Union douanière, de la fiscalité et des Institutions financières.
 Né le 28 septembre 1916 □ Nommé pair à vie en 1978 □ Diplômé de la London School of Economics □ Inscrit au barreau en 1942 □ De 1945 à 1952, Directeur au ministère des Finances □ De 1953 à 1967, directeur financier, puis président du comité exécutif de la firme Boots Pure Drug Co □ De 1970 à 1973, conseiller auprès du Chancelier de l'Echiquier. Ministre adjoint aux finances de 1979 à 1982 □ Ministre du commerce de 1982 à 1983.



DAVIS Stanley Clinton (GB)
Responsable de l'Environnement, de la protection des consommateurs, de la sécurité nucléaire, des forêts et des transports.
 Né le 6 décembre 1928 □ Membre du Parlement de 1970 à 1983 □ Licencié en droit, avoué □ Membre du conseil municipal de Hackney en 1959 et maire en 1968 □ 1974 à 1979 Parliamentary secretary of State, ministère du Commerce □ Porte-parole de l'opposition travailliste pour le Commerce de 1979 à 1981 et pour les Affaires Etrangères de 1981 à 1983.



PFEIFFER Alois (D)
Responsable des affaires économiques, de l'emploi, du crédit et des investissements et de l'Office statistique.
 Né le 25 septembre 1924 □ 1946, membre du syndicat „horticulture, agriculture et sylviculture”, dont il devient le président en 1969 □ Membre directeur du comité exécutif fédéral de l'union syndicale allemande (DGB) □ Président de la Fédération Européenne des travailleurs agricoles 1969 □ Membre du comité exécutif de l'union syndicale européenne □ Membre depuis 1969 et vice-président depuis 1982, du CES.



RIPA DI MEANA Carlo (I)
Responsable des questions institutionnelles, des problèmes concernant l'Europe des Citoyens, de la politique de l'information, du secteur culturel et du tourisme.
 Né le 15 août 1929 à Marina di Pietrasanta □ Journaliste. Président de la Fédération unitaire de la presse italienne à l'étranger □ Membre de l'assemblée nationale du Parti Socialiste Italien □ De 1979 à 1980, responsable des relations internationales du PSI □ 1970, Elu conseiller et chef du groupe PSI au Conseil régional de Lombardie □ De 1974 à 1979, président de la Biennale de Venise, membre jusqu'au 1982 □ De 1979 à 1984, membre du Parlement européen.



SUTHERLAND Peter (IRL)
Responsable de la concurrence, des affaires sociales, de l'éducation et de la formation.
 Né le 25 avril 1946 □ Licencié en droit, Avocat au Barreau d'Irlande et d'Angleterre □ Avoué et conseiller au barreau de New-York □ Senior counsel depuis 1980 □ Membre du comité stratégique du Fine Gael de 1978 à 1981 □ Procureur-général d'Irlande du 30.6.81 au 9.8.82 □ Membre du Conseil d'Etat pendant la même période □ Membre du Conseil de l'Ordre des Avocats d'Irlande.



VARFIS Grigoris (GR)
Responsable de la Politique régionale et des relations avec le Parlement.
 Né à Athènes en 1927 □ Juriste □ De 1958 à 1962, fonctionnaire à l'OCDE □ 1963, conseiller économique de la représentation permanente grecque auprès de la CE □ 1975, membre de la commission centrale des négociations pour l'adhésion de la Grèce à la CE. Démissionné de ce poste en 1977 □ Après les élections de 1981, secrétaire d'Etat □ Juin 1984 Membre du PE □ Représentant grec dans le Comité „Spaak II”.

L'Europe du citoyen

Les filles sont-elles dirigées vers des voies sans issue ?

Euroforum examine l'égalité des chances entre les garçons et les filles dans l'enseignement, après la récente conférence organisée à Bruxelles sur ce sujet.

La Communauté doit intervenir dans la lutte contre les stéréotypes sexuels dans l'enseignement si l'on veut qu'une politique de l'égalité des chances ait un réel impact sur les générations futures, a conclu la première conférence sur l'égalité dans le secteur de l'éducation organisée au niveau européen avec le soutien de la Commission, les 27 et 28 novembre 1984 à Bruxelles.

Cette conférence, à laquelle avaient été conviés les responsables gouvernementaux dans ce secteur et les représentants des organismes pour l'égalité des Etats membres, est venue couronner le double effort de la Commission et du gouvernement irlandais (qui occupait la présidence du Conseil des Ministres) pour faire arriver cette question au premier rang des préoccupations communautaires. La Commission a le ferme espoir qu'une ouverture est maintenant possible après un blocage de ces questions pendant huit ans et que ses efforts pour inclure l'éducation dans sa politique de l'égalité vont enfin aboutir.

Dès 1975, la Commission avait reconnu que le désavantage des femmes sur le marché du travail prenait racine à l'école en proposant que la Directive, sur l'égalité de traitement, interdise la discrimination dans l'accès à l'enseignement et à l'orientation professionnelle. Mais cette proposition et les efforts qui l'ont suivie pour tenter d'imposer une législation communautaire ou une action commune dans ce domaine, sont toujours restés vains. Si le Conseil des Ministres reconnaît que l'égalité dans l'éducation est essentielle „si l'on veut arriver à une

égalité des chances”, certains Etats membres estiment que la Communauté doit rester en dehors du domaine de l'éducation. Même un projet extrêmement limité d'action communautaire dans le domaine du sexisme des livres scolaires, de l'orientation professionnelle et de la mixité de l'enseignement est allé s'écraser contre ce mur.

Mais c'est un problème dont l'urgence devient de plus en plus évidente. De récentes statistiques de la CE indiquent qu'une chômeuse sur deux dans la Communauté a moins de 25 ans, alors que cette proportion est de un sur trois chez les hommes. Les femmes restent confinées dans un petit nombre d'industries dont l'avenir est menacé par la concurrence des pays non-européens et l'impact des nouvelles technologies.

Pour Gemma Hussey, ministre irlandais de l'Education, la tâche la plus urgente est de „sortir les jeunes filles des métiers condamnés”. Elle a exprimé sa vive inquiétude au sujet de la formation des jeunes filles que l'on prépare trop souvent à des métiers qui n'existent plus ou qui sont sérieusement menacés de disparition. Par exemple, les femmes occupent traditionnellement des em-

ploi de bureau subalternes, un domaine où l'informatique supprime des postes. Mais les filles sont toujours formées aux travaux de secrétariat, comme si de rien n'était, souligne Mme Hussey.

Elle a donné la mesure du problème en rappelant que „nous parlons ici des possibilités d'emploi de 50 % de la population”. La conférence devrait, a-t-elle poursuivi, lui fournir des propositions concrètes pour une action communautaire dans ce domaine, qu'elle présenterait au Conseil de l'Education. En effet, elle a insisté sur le fait que „l'Europe ne pouvait pas se permettre de sous-utiliser les qualifications de la moitié de sa population simplement parce que ces qualifications étaient détenues par des femmes” en ajoutant que „les préjugés et les stéréotypes sont destructeurs tant pour l'individu que pour la société et représentent un gaspillage à une époque où nous avons besoin de toutes les ressources et du talent dont nous pouvons disposer”.

Représentant la Commission de la CE et parlant au nom de Ivor Richard, Commissaire chargé des Affaires sociales, Karen Fogg a de son côté rappelé la nature fondamentale des problèmes à résoudre, estimant qu'arriver au même nombre de filles et de garçons dans les statistiques de l'emploi et du chômage actuel ne pouvait pas être considéré comme un succès.

La conférence a relevé le défi en présentant une série de propositions à inclure dans un programme d'action communautaire pour l'égalité des chances dans le domaine de l'éducation. La tâche la plus difficile et, en même temps la plus importante reste de transformer les comportements de ceux qui forment les idées des enfants concernant ce qu'ils pourront ou ne pourront pas faire à l'âge adulte. Les enseignants ont ici un rôle-clé et la conférence a demandé que leur formation les sensibilise au fait que l'égalité de traitement était nécessaire en éliminant le „programme invisible” d'inégalité enseigné dans les

classes. Il faut aussi modifier l'attitude des parents qui n'ont pas les mêmes espérances pour leurs fils que pour leurs filles. En attendant, les écoles ne devraient pas contraindre les élèves à faire des choix entre les différentes matières (qui déterminent les choix professionnels futurs) alors qu'ils sont encore très jeunes et que l'influence des parents est encore très déterminante.

De même, la majorité des participants à la Conférence a estimé que la mixité à tous les niveaux d'éducation et dans toutes les matières était la meilleure façon d'éliminer les stéréotypes. Ils ont estimé que les conclusions des recherches indiquant que les filles obtenaient de meilleurs résultats dans des établissements non mixtes n'étaient pas probantes. Si le problème est le manque de confiance des filles pour certaines matières techniques lorsqu'elles sont enseignées en présence des garçons alors, la meilleure solution, selon la conférence, est une classe spéciale temporaire pour les filles leur permettant d'acquérir cette confiance avant de réintégrer les classes mixtes.

Une autre question controversée fut celle de l'importance des matières techniques, en général, et des nouvelles technologies, en particulier. Si la majorité des participants ont admis le fait qu'un certain nombre de matières devaient faire partie du tronc commun de l'enseignement (dont une formation technique), certains ont souligné le danger d'une telle attitude. Pour eux, on ne ferait pas disparaître les rôles stéréotypés en „définissant toutes les matières traditionnellement masculines comme meilleures que les matières traditionnellement féminines”. Si l'on devait bien encourager les filles à se diriger vers les sciences, les mathématiques, ou autres matières qu'elles ont eu tendance à éviter, il fallait aussi inciter les garçons à choisir des matières plus „féminines”, comme l'économie domestique, ou les matières culturelles en général.

On a trouvé plus facilement un consensus sur la question du sexisme dans les manuels scolaires et les supports d'enseignement, en général. On peut largement améliorer leur contenu actuel pour rendre une plus

juste place à la contribution des femmes dans les livres d'histoire, ou pour supprimer l'image de la petite fille qui contemple les aventures de ses frères. Il faut réunir ceux qui écrivent ces manuels, les éditent et les publient avec les enseignants pour qu'ils en éliminent les aspects sexistes. De même, les responsables de l'éducation nationale et les responsables européens pourraient apporter une contribution sous forme de listes ou de codes à respecter, a indiqué la conférence.

Mais il ne suffit pas d'éliminer le sexisme des manuels et d'encourager les filles et les garçons à faire des choix plus larges. En effet, à quoi sert de leur dire que l'égalité de traitement existe sur le marché du travail si la réalité parmi les enseignants est en pleine contradiction avec cette affirmation ? C'est la raison pour laquelle la conférence a demandé que les administrations et les responsables de l'éducation lancent des actions positives pour améliorer la distribution des enseignantes dans la hiérarchie des établissements. Elles ne doivent pas rester confinées au bas de l'échelle et les écoles doivent faire un effort particulier pour recruter des enseignantes dans les matières traditionnellement masculines, comme les maths ou la physique, et des enseignants dans les maternelles et les écoles primaires.

Toutes ces propositions pourraient en rester au stade des „belles paroles” si elles ne s'accompagnent pas d'un solide budget. La conférence a donc demandé que, pour qu'elles deviennent une réalité, des fonds spéciaux soient dégagés tant au niveau national que communautaire. Le problème de l'égalité des chances dans le domaine de l'éducation, a-t-elle déclaré, n'est pas un luxe dont on peut se passer en période de crise économique. L'augmentation du chômage parmi les jeunes femmes témoigne de la nécessité de faire des efforts encore plus importants quand le marché du travail se rétrécit.

Des propositions concrètes ont été faites, la balle est maintenant dans le camp de la Commission. Les ministres de l'Education des Dix sont apparemment prêts à aborder ces problèmes en juin prochain. La

Commission doit donc traduire ces propositions dans un programme d'action à l'échelle communautaire et rechercher un soutien politique suffisant pour obtenir le feu vert des ministres.

Retour au bon médecin de famille

Les traditions se perdent, dit-on, et le médecin de famille en est un exemple. Mais la Commission européenne en proposant d'introduire un diplôme reconnu dans tous les Etats membres, espère redonner une nouvelle importance à la profession. Ce diplôme serait introduit en 1990 et tous les étudiants de médecine générale devraient se soumettre à cet examen à partir de 1993. La proposition prévoit qu'existerait à cette date un nouveau titre professionnel reconnaissant la formation de ces médecins dans tous les Etats membres selon des normes communes.

Si cette proposition permet de répondre aux critiques qui déplorent la tendance de l'enseignement médical actuel à porter surtout sur la théorie ainsi que la disparition des relations traditionnelles avec le patient, elle est avant tout destinée à accélérer la libre circulation des médecins au sein de la Communauté.

Mais la Commission souligne qu'une meilleure adaptation de la médecine générale aux besoins des malades diminuerait les charges qui pèsent sur les spécialistes, l'équipement hospitalier et les laboratoires. Le rôle du médecin de famille doit être réexaminé, affirme-t-elle, même si les jeunes médecins n'ont plus le même enthousiasme pour „l'approche traditionnelle”. La médecine générale doit changer et l'accent mis sur la prévention.

On pourrait ainsi obtenir des soins médicaux dont les coûts seraient moins élevés et qui seraient plus réalistes. Mais les enseignements dans ce domaine doivent aller dans le même sens, et une harmonisation ne

doit pas conduire à des normes communes minima mais à un niveau élevé d'enseignement de la médecine générale, souligne la Commission.

Le marché commun de l'automobile

Alfa Romeo élimera les difficultés que rencontraient ses clients pour acheter des véhicules à conduite à droite en Belgique et au Luxembourg. Cette décision est le résultat d'une enquête de la Commission de la CE à la suite des plaintes de clients potentiels qui avaient des problèmes pour profiter des différences de prix à l'achat entre les différents Etats membres.

La société a désormais changé sa politique commerciale, affirme la Commission, et ses prix et délais de livraison tiendront compte „dans une mesure raisonnable” des coûts et des circonstances spécifiques dans les deux pays. Les commandes passées chez les revendeurs belges et luxembourgeois ne devront plus être passées en personne par le client, une autorisation écrite et la copie du passeport de l'acheteur suffiront. Alfa Romeo assurera par ailleurs les garanties et le service après-vente des véhicules à conduite à droite achetés sur les marchés des véhicules à conduite à gauche.

La Commission a déclaré qu'elle allait poursuivre ses efforts pour arriver à un véritable marché commun de l'automobile, „un aspect important de cette politique est que, quel que soit l'Etat membre où les individus résident, ils doivent pouvoir acheter un véhicule là où les conditions sont les plus avantageuses”, a-t-elle ajouté.

Les ordinateurs aux frontières

Le passage aux postes frontaliers dans la Communauté devrait se faire plus rapidement à l'avenir grâce à un nouveau projet d'informatisation des procédures administratives [COM (84) 556.]

Le Projet de Développement coordonné reliera les postes nationaux informatisés entre eux et avec les centres de la Commission, les im-

portateurs ou exportateurs pourront aussi être connectés pour échanger les données.

Ce système accélèrera le trafic des marchandises et permettra une meilleure gestion du commerce courant intra et extra communautaire. Les marges d'erreur seront réduites et l'information concernant les quotas tarifaires améliorés. L'utilisation de codes informatiques normalisés devrait aussi supprimer les problèmes linguistiques rencontrés jusqu'ici.

L'industrie informatique européenne devrait elle aussi retirer des avantages d'un tel système puisque des équipements standardisés seront introduits pour faire fonctionner ce système.

Mais la Commission souligne que cette informatisation n'est qu'une mesure temporaire, l'objectif à long terme étant la suppression des formalités douanières. „Il faut prendre garde à ne pas remplacer des barrières douanières par des barrières informatiques”, a-t-elle déclaré.

Pour endiguer le fleuve de vin

La France, l'Italie et l'Allemagne ont bénéficié de plus de 14,5 millions d'Ecus (660 millions de FB) des fonds communautaires pour l'arrachage de vignobles. Ces subsides sont destinés à encourager les vignerons à abandonner la production des vins ordinaires dont l'Europe ne sait plus que faire.

En France, 47 de ces projets ont reçu une aide d'un montant de 12.249.500 Ecus (555,92 millions de FB). Six programmes de restructuration italiens ont bénéficié de 972.500 Ecus (44,13 millions de FB). Enfin deux programmes allemands totalisent 1.456.350 millions d'Ecus (66,05 millions de FB).

Les ministres et les pirates

Le piratage des vidéos, les artistes et Athènes étaient au menu de la réunion des ministres de la culture du 22 novembre 1984.

Sous la présidence du Secrétaire d'Etat irlandais, M. Edward Nealon, les ministres ont adopté une résolution attirant l'attention sur les difficultés des travailleurs „de la culture” en Europe, secteur où le

chômage et le manque de possibilités d'emploi sont endémiques. Les ministres ont proposé une série de mesures et invité les Etats membres à proposer des projets de formation et de création d'emploi qui pourraient être partiellement financés par le Fonds social européen.

La résolution passée en juin au Luxembourg sur le piratage des cassettes vidéos (cassettes enregistrées illégalement pour être revendues) a été revue. Dans ce domaine, les Britanniques sont un exemple de lutte réussie : la nouvelle législation dans ce pays a permis de réduire cette „industrie” dont la part sur le marché des cassettes est tombée de 65 à 35 %. Les ministres examineront une proposition de taxation des cassettes vidéo et musicales vierges. Ces taxes, environ 40 % du coût actuel des cassettes, sont destinées à décourager l'enregistrement privé et le manque à gagner qui en résulte pour les créateurs ou les artistes.

Il reste un domaine où les Etats membres sont divisés : le soutien multilatéral de l'industrie du cinéma et de la télévision.

Certains demandent que la production de programmes européens soit „revitalisée” (la France, le Royaume-Uni, l'Allemagne et l'Italie produisent actuellement 5000 heures de programmes par an) afin d'endiguer le flot des programmes américains, surtout au moment où l'on prévoit que les heures d'écoutes passeront à 125.000 heures par an grâce aux satellites et au câble.

Enfin, le Conseil a aussi examiné certains de ses programmes comme „l'Année européenne de la Musique” et le Festival du Film européen de Munich et de nouvelles initiatives comme celle de faire d'Athènes la „Ville européenne de la Culture” en 1985.

Footballeurs : des travailleurs comme les autres

Les associations européennes de football ont accepté, après une rencontre avec le Commissaire Ivor Richard en décembre, de changer les règlements qui limitent le nombre des joueurs d'autres Etats membres dans les équipes des clubs. Elles devront faire des propositions à la Commission avant juillet 1985 qui pourront changer la situation pour la saison 1986-87.

Selon la législation communautaire en effet, les travailleurs doivent pouvoir circuler librement dans la Communauté sans discrimination en raison de leur nationalité. Les règlements de nombreuses associations de football, a souligné M. Richard, sont en infraction vis-à-vis de cette législation puisqu'elles restreignent l'emploi d'étrangers sans faire d'exception pour les joueurs de nationalités des Etats membres de la CE. Et certaines n'autorisent pas plus de deux étrangers dans les matches.

Sur les 13 associations de football existant dans la Communauté, cinq — l'Ecosse, le Pays de Galles, l'Irlande du Nord, le Luxembourg et l'Irlande — n'imposent aucune restriction, mais les autres — l'Angleterre, la Belgique, le Danemark, la France, l'Allemagne, la Grèce, l'Italie et les Pays-Bas — ont toutes un „quota" maximum d'étrangers.

En 1978 déjà, les associations avaient accepté de prendre des mesures transitoires pour améliorer ces restrictions, mesures qui, selon le Commissaire, n'ont pas été „pleinement mises en œuvre".

Toutefois, il a souligné que la Commission ne demandait pas aux associations un changement brutal de leurs règlements. „Nous ne demandons pas la libre circulation immédiate des footballeurs", a souligné un responsable de la Commission, „Nous voulons persuader plutôt que légiférer". Néanmoins, la Commission veut voir des changements. Le problème reste, selon elle, une question de „droit fondamental de l'individu". Elle estime qu'il est nécessaire de faire „des progrès réels" pour arriver à respecter ce droit des joueurs „en garantissant immédiatement que les joueurs d'une nationalité de la Communauté soient traités différemment des autres joueurs étrangers en général".

L'élève : une espèce en voie de disparition ?

La diminution du nombre des élèves et des étudiants dans la Communauté enregistrée ces dernières années s'est poursuivie au cours de l'année scolaire 1982/83. Le nombre total est tombé à 58 millions, c'est à dire 3 millions de moins que la „grande année" de 1976/77.

Les écoles se vident, car le nombre des enfants d'âge scolaire diminue

dans les pays de la Communauté et le bulletin d'Eurostat du 15 novembre 1984 ne prévoit aucun changement dans cette tendance. Seule exception, l'Irlande, où le nombre des enfants d'âge scolaire a légèrement augmenté.

S'ils sont moins nombreux, les étudiants ne font pas non plus les mêmes choix que leurs prédécesseurs. Ils se dirigent plus nombreux vers l'étude des sciences sociales, ou humaines et de la médecine. L'enseignement et les sciences de l'éducation ne les attirent plus autant, sauf en Belgique où l'on enregistre une augmentation de 300 % des inscriptions dans ces matières depuis 1970 (on est passé de 14,7 % en 1970 à 7,1 % en 1981 pour la Communauté dans son ensemble).

Prévention des accidents de tracteurs

Une proportion importante des accidents mortels dans les exploitations agricoles est due au renversement de tracteurs. Rien qu'au Royaume-Uni, ce chiffre était de 35

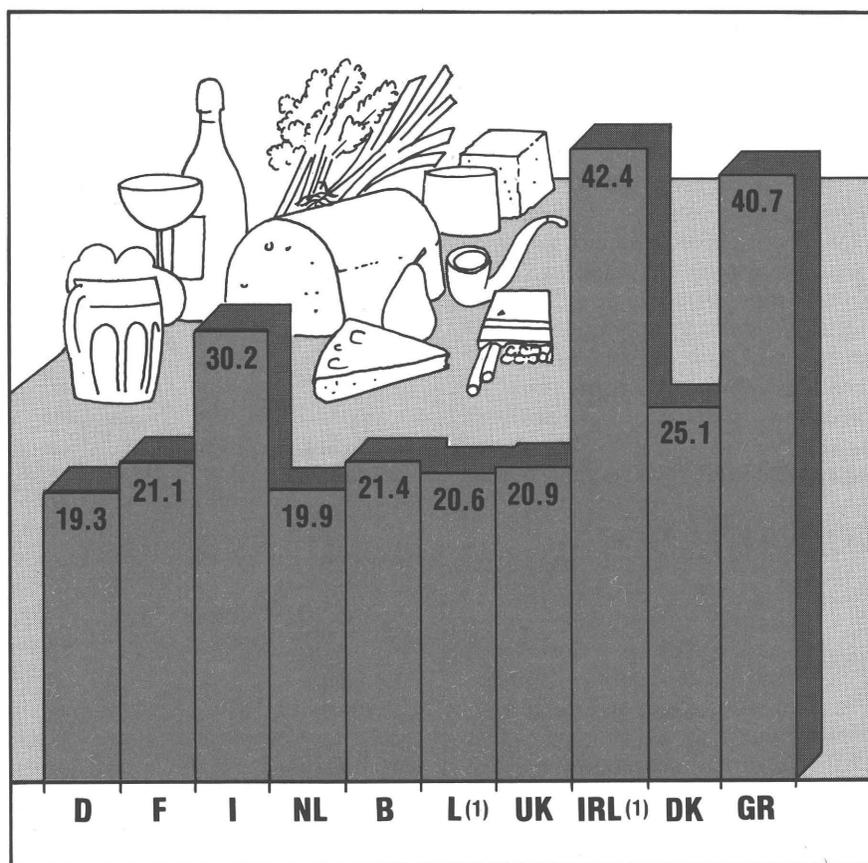
pour 125 accidents en 1971. La législation introduite pour améliorer la sécurité des cabines a fait baisser le nombre des accidents et, en 1981, ce chiffre était tombé à 12 pour 69 accidents mortels.

La Commission a maintenant proposé une Directive pour harmoniser les normes en vigueur dans les Etats membres [COM (84) 400]. Elle couvre les tracteurs de moins de 1,36 m, d'un poids de 300 à 600 kg (tracteurs de vigne) et prévoit l'installation de barres de protection en cas de retournement.

Les législations nationales prévoient déjà ce type de structures, mais elles varient selon les Etats. Leur harmonisation devrait permettre de lever les obstacles à la commercialisation de ce type de véhicule d'un Etat membre à l'autre pour des raisons de sécurité.

Economie : du bon et du moins bon

La croissance économique se poursuivra ; l'inflation continuera à ralentir et la balance des paiements présentera un solde positif. Malheu-



Pourcentage du budget de ménage pour l'alimentation, la boisson et le tabac (1982, sauf le Luxembourg et l'Irlande 1981).

reusement, dans le domaine de l'emploi, les choses s'annoncent moins bien ...

Telles sont les principales conclusions du rapport sur la situation économique dans la Communauté en 1984-85, que vient de publier la Commission. Ce document traite des politiques monétaires et budgétaires, de la situation sur le marché du travail, ainsi que des perspectives à court et moyen termes, sans oublier la situation financière des ménages et des entreprises. Pour l'essentiel, il donne les précisions suivantes :

Croissance économique : le produit intérieur brut, qui avait augmenté de 0,9 % en 1983, et de 2,2 % en 1984 devrait atteindre 2,3 % en 1985. Cette croissance est donc lente. Elle est également incertaine.

Inflation : le ralentissement de l'inflation a permis une amélioration du climat des affaires. De 11 % en 1980, nous sommes parvenus à la fin de 1984 à 5 % et nous devrions tout juste dépasser 4 % en 1985.

Situation des entreprises : celle-ci a connu en 1983 une nette amélioration qui devrait se poursuivre pendant la période 1984-85. Les exportations ont augmenté. Cependant, les perspectives ne sont bonnes, ni en ce qui concerne la production, ni en ce qui concerne l'emploi. Cela est dû à de déplorables faiblesses structurelles et au niveau élevé des salaires réels.

Le rapport prévoit que les taux d'intérêts continueront à augmenter en 1985, avec pour résultat un accroissement de la dette publique.

Quant au chômage, c'est bien entendu le problème numéro 1. Malgré l'existence d'indicateurs économiques favorables, l'amélioration dans ce domaine devrait être faible ou nulle. Le marché du travail a ses problèmes particuliers. Tous les Etats membres ont pris des initiatives pour tenter d'en venir à bout.

Concurrence

La législation communautaire sur la concurrence n'est pas destinée à rendre la vie difficile aux entreprises mais bien à les aider à fonctionner efficacement tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de la Communauté. C'est ce qu'a affirmé le Commissaire chargé de la Concurrence, M. Frans Andriessen en s'adressant à la Fédération belge des entreprises le 29 novembre 1984. C'est cette approche, a-t-il poursuivi, qu'il a retenu tout

au long des quatre ans pendant lesquels il a été responsable de la politique de la concurrence à la Commission.

Le système, a déclaré M. Andriessen, est maintenant passé de l'âge de l'adolescence à l'âge adulte. La plupart des problèmes importants ont été résolus au cours de son évolution pendant les 25 premières années de la Communauté. Il reste néanmoins des zones d'ombre, notamment dans les secteurs des transports aériens et maritimes.

Aujourd'hui, le but de cette politique est double : créer un marché européen unifié et arriver au développement harmonieux des économies de la Communauté.

Depuis deux ans, les efforts ont porté sur l'accélération de la procédure, a déclaré le Commissaire, par le biais de franchises par catégorie, de lettres administratives et de la décentralisation vers les tribunaux nationaux.

Ainsi libérés, les fonctionnaires de la Commission peuvent se pencher sur des aspects plus importants de la politique de la concurrence. Une politique qui, a-t-il ajouté, a pour objectif de proposer une flexibilité dans la recherche d'une coopération constructive et la sévérité pour les infractions aux règles.

Records battus

L'amende la plus élevée jamais imposée dans l'histoire de la politique de la concurrence de la Communauté devra être payée par cinq entreprises qui opéraient un cartel sur le marché communautaire de l'eau oxygénée et de ses dérivés. Cette amende, d'un montant total de 9 millions d'Ecus (408,4 millions de FB) et imposée en novembre par la Commission, sera partagée entre Degussa (3 millions d'Ecus — 136,15 millions de FB), Solvay (3 millions d'Ecus), Laporte (2 millions d'Ecus — 90,16 millions de FB), Air Liquide (0,5 millions d'Ecus — 22,7 millions de FB) et Ato (0,5 millions d'Ecus).

L'enquête de la Commission a débuté par une série de „descentes” simultanées dans trois des entreprises en décembre 1980 après qu'on l'ait „avertie” de certains agissements. Ces visites ont permis de trouver un seul document indiquant que les sociétés opéraient un „cartel” classique, comprenant un par-

tage de marché, des systèmes de quotas et une fixation des prix. Après une enquête minutieuse, la Commission a pu établir avec certitude que les cinq sociétés avaient mis en œuvre un certain nombre de pratiques commerciales strictement interdites par les règlements du Traité des Communautés.

Elles avaient conclu en particulier un accord de „marché interne”, selon lequel chaque producteur limitait ses ventes de peroxyde d'oxygène et de perborate de sodium à un ou plusieurs marchés nationaux dans la CE. Il était complété par une série d'accords nationaux qui partageaient les marchés individuels entre certains producteurs selon des pourcentages négociés.

La Commission s'est montrée sévère pour plusieurs raisons. La première bien entendu car ce genre d'accords est contraire à la philosophie même qui sous-tend le Traité de Rome et car le Traité les interdit expressément. La seconde car ces infractions ont continué pendant une période considérable (19 ans). Troisièmement car ces accords concernaient un secteur extrêmement rentable de l'industrie chimique (le perborate de sodium par exemple est un composant important des poudres à laver) et ne pouvaient pas être justifiés par les difficultés structurelles qui ont affecté d'autres secteurs de l'industrie chimique communautaire.

Les communications du futur

La Banque européenne d'Investissement (BEI) et la Commission ont accordé à la Caisse nationale des Télécommunications (CNT) un prêt d'un montant de 43,7 millions d'Ecus (près de 2 milliards de FB) destiné à l'installation d'un système de communication par satellite.

Les fonds, provenant en partie du NIC, permettront la construction de trois satellites pour les communications téléphoniques, les transmissions TV et l'échange d'information entre les entreprises. Ce prêt financera également une station de contrôle, cent stations terrestres et 80 postes de réception.

Cet équipement sera compatible avec la technologie de l'Agence spéciale européenne et utilisé par EUTELSTAT et la Deutsche Bundespost.

La vie de la Communauté

Des armes contre le chômage

Chacun à sa manière, les gouvernements de la Communauté européenne s'efforcent de lutter contre le mal numéro 1 de la décennie : le chômage. Voici un aperçu des principales mesures mises en œuvre dans les différents pays :

Belgique : réduction du temps de travail dans l'industrie du bâtiment; restructuration des heures supplémentaires. Pour les jeunes à la recherche d'un premier emploi et qui demandent le bénéfice de l'allocation-chômage, le délai d'attente a été porté de 150 à 200 jours après la fin des études scolaires.

Danemark : le gouvernement a l'intention d'avancer l'âge de la retraite à partir de 1986. En attendant, le montant des allocations-chômage a été bloqué et les cotisations augmentées.

Allemagne : 1984 a vu l'abaissement de l'âge de la retraite à 58 ans dans les grandes entreprises. Des aides „compensatoires” tendant à favoriser l'embauche, pour remplacer les partants, complètent le système. Les travailleurs migrants qui regagnent leur pays bénéficient d'un pécule et, d'octobre 1983 à juin dernier, 300.000 d'entre eux ont quitté l'Allemagne. Dans l'industrie mécanique et dans celle du livre, la durée hebdomadaire du travail a été réduite à 38h.30.

Grèce : des mesures ont été prises pour réduire les licenciements massifs et pour accroître le salaire minimum. Les conventions internationales tendant à garantir les droits des travailleurs et à interdire toute discrimination dans le monde du travail ont été ratifiées.

France : introduction d'un nouveau régime d'allocation. L'assurance-chômage proprement dite est versée à des catégories bien déterminées de sans-emplois. Les jeunes et les travailleurs prenant une retraite anticipée bénéficient de l'allocation de solidarité, ainsi que les personnes qui n'ont pas droit à l'assurance-chômage.

Italie : l'indexation des salaires est partiellement bloquée et l'on va s'efforcer d'encourager le travail à temps partiel. Les jeunes de 14 à 29

ans vont bénéficier de contrats de formation de durée fixe.

Irlande : mise en œuvre de mesures d'incitation à l'embauche, au bénéfice principal des petites entreprises : celles-ci se montrent les plus réceptives à ce système. D'autres mesures en faveur des jeunes ont été également mises en œuvre. Les initiatives locales de création d'emplois vont recevoir le soutien du pouvoir central.

Luxembourg : création d'un fonds pour la création d'emplois économiquement et socialement utiles.

Pays-Bas : priorité aux programmes de formation des jeunes. D'une manière générale, les actions de création d'emplois sont décentralisées, de manière à prendre plus particulièrement en compte les problèmes des provinces les plus touchées par la crise. Les investissements gouvernementaux dans le secteur de la construction ont été intensifiés.

Royaume-Uni : les efforts portent surtout sur la formation des jeunes. Une aide est apportée aux sans-emplois qui essaient de fonder leur propre entreprise. On estime que 60.000 personnes en auront profité d'ici à mars 1986.

SME : En avant, marche !

Le système monétaire européen (SME) doit être consolidé : c'est dans ce sens que vont les propositions faites par la Commission le 28 novembre 1984 [COM (84) 678]. Ces mesures sont basées sur un projet de résolution du Conseil dont l'objectif est de renforcer la convergence économique, de progresser dans le domaine de l'intégration financière et de fortifier les mécanismes du SME, en particulier l'ECU.

La Commission suggère de rechercher une meilleure coordination des politiques économiques nationales en donnant les moyens de corriger les divergences. Elle propose aussi l'ajustement des mécanismes d'assistance financière pour apporter une aide plus efficace aux Etats membres qui ont des difficultés de balance des paiements.

Une série de mesures devraient être prises pour encourager l'utilisation officielle de l'Ecu : accroître les taux d'intérêts sur les avoirs dans la monnaie européenne, autoriser la compensation des transactions en devises étrangères contre l'Ecu et faciliter son accès pour encourager une utilisation internationale plus large. De même des mesures devraient être prises pour étendre l'usage privé de l'Ecu.

Enfin, le problème de la participation de la drachme et de la livre sterling au système, ainsi que celui de l'amplitude de fluctuation de la lire italienne, devraient être résolus dans un avenir proche.

Le mot juste

„Ce qui se conçoit bien s'énonce clairement

„Et les mots pour le dire arrivent aisément”

affirmait Boileau dans „L'Art poétique”. On voit bien qu'il n'avait pas à rédiger des documents officiels ! Le vocabulaire communautaire doit être précis, constant et, si possible, clair : à chaque concept doit correspondre un mot et à chaque mot un concept. C'est pourquoi les rédacteurs de documents communautaires accueilleront avec satisfaction la publication d'EUROVOC qui, comme son nom le laisse déjà entendre, est un glossaire de la terminologie officielle.

Eurovoc contient quelque 9.000 termes et son principal mérite est sa facilité d'utilisation, grâce à la possibilité d'une recherche analogique. Exemple : si le sujet traité est la „dette internationale”, Eurovoc vous renverra à „Dette extérieure”, qui est l'expression correcte. Elle peut d'ailleurs se référer à divers autres chapitres, comme on pourra s'en rendre compte à la page idoine :

Dette extérieure

MT 2416 Crédit

UF Dette internationale

BT1 Endettement

XRT Balance des paiements

Eurovoc devrait permettre de standardiser le vocabulaire des auteurs de documents communautaires. La diversité y perdra certainement mais la clarté y gagnera. Comme l'eût souhaité Boileau...

Lundi 12 novembre

Bruxelles — les ministres de l'Économie et des Finances élaborent un texte sur la discipline budgétaire.

12-13 novembre

Bruxelles — Poursuite des discussions à propos du vin par les ministres de l'Agriculture.

12-13 novembre

Les ministres des Affaires étrangères réalisent certains progrès dans les chapitres pêche et période transitoire agricole des négociations d'adhésion de l'Espagne et du Portugal. Ils améliorent également l'enveloppe financière de Lomé III en la fixant à 7,4 milliards d'Écus (335,8 milliards de FB).

13 novembre — Bruxelles

Les ministres de l'Énergie examinent les objectifs de la politique énergétique et adoptent le soutien financier des projets dans le secteur des hydrocarbures pour 1984.

14 novembre

Strasbourg : session plénière du Parlement européen. Conflit à propos du budget 1982. Selon les députés, la Commission n'a pas tenu compte de la décision de l'Assemblée de rejeter le budget supplémentaire et a reculé sur la question du beurre de Noël.

15 novembre — Strasbourg

Le Parlement adopte le budget „équilibré” de 1985 en première lecture pour 12 et non dix mois pour couvrir toutes les dépenses agricoles. 2,8 milliards d'Écus (127 milliards de FB) supplémentaires seront nécessaires et seront fournis par des prêts remboursables des États membres.

19-20 novembre — Bruxelles

Commission Parlement européen / Cortès espagnols.

20 novembre — Bruxelles

Conseil des ministres des Affaires étrangères. Elargissement : progrès sur les questions agricoles mais pas la pêche ni le vin.

21 novembre — Bruxelles

Parlement européen / Conseil des Ministres : réunion sur la discipline budgétaire, les différences d'opinion subsistent.

21-22 novembre — Bruxelles

Réunion plénière du Comité économique et social.

22 novembre — Bruxelles

Les ministres de la Culture décident d'utiliser le financement du Fonds social européen pour soutenir les activités culturelles et artistiques.

22 novembre — Bruxelles

Fin et succès des négociations pour le renouvellement de la Convention de Lomé après la rencontre entre le Président du Conseil, Peter Barry, le Président des ACP, M. Namaliu, et le Commissaire chargé du Développement, Edgar Pisani. Signature de la troisième Convention entre la Communauté et les 64 pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique le 8 décembre à Lomé au Togo.

Aide - mémoire**22 novembre — Bruxelles**

Conseil de l'acier. Les ministres demandent à la Commission de négocier un accord limitant les exportations de tubes d'acier vers les États-Unis.

26-28 novembre — Bruxelles

Les ministres des Affaires étrangères ne se sont pas mis d'accord sur la position communautaire pour les négociations avec l'Espagne et le Portugal, en particulier sur les questions de la „période transitoire en agriculture”, le vin et la pêche, ni sur la discipline budgétaire. La prochaine étape au sommet de Dublin les 3 et 4 décembre.

29 novembre — Washington

Le gouvernement américain suspend les importations de tubes et tuyaux d'acier en provenance de la Communauté jusqu'à la fin de l'année et déclare qu'il limitera ces importations à 5,9 % du marché américain en 1985, un chiffre inférieur aux 7,6 % proposés par la Communauté.

29 novembre — Bruxelles

Les ministres des Finances n'acceptent pas toutes les modifications apportées par le Parlement européen au budget 1985.

29 novembre — Bruxelles

Réunion informelle des ministres de la Santé de la CE.

1er décembre

Edgard Pisani est appelé par le gouvernement français à la tâche de médiateur en Nouvelle Calédonie. Le Président de la Commission, G. Thorn, reprend les dossiers de développement.

3-4 décembre

Dublin : Conseil européen. De meilleures perspectives s'ouvrent pour l'élargissement, mais les Grecques font des réserves. Les membres de la Commission sont désignés.

Dublin : Le Conseil des Ministres continue la discussion sur la discipline budgétaire.

4 décembre

Bruxelles : Le Conseil des Ministres de la Pêche fixe les prix pour 1985. La Commission reçoit un mandat de négocier un accord sur la pêche dans la mer Baltique avec l'Union Soviétique, la République Démocratique d'Allemagne et la Pologne.

8 décembre

Bruxelles : De l'essence sans plomb devrait être en vente dans toute la Communauté à partir du 1er octobre 1989. La directive „Seveso II” est adoptée.

7-8 décembre

Royaumont-France : Première réunion des membres de la nouvelle Commission qui se mettent d'accord sur la répartition des portefeuilles.

8 décembre

Lomé : Signature de la troisième Convention de Lomé entre la CE et 66 pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (parmi lesquels maintenant aussi : l'Angola et le Mozambique).

10-11 décembre

Bruxelles : Les ministres de l'agriculture ne se mettent pas d'accord sur la

nouvelle politique des structures. La réforme du secteur vin sera discuté au mois de janvier.

11 décembre

Bruxelles : Les ministres du transport arrivent à un compromis sur les poids et mesures des camions et décident d'augmenter progressivement le contingent communautaire pour le transport par route.

11 décembre

Strasbourg : Devant le Parlement européen, le président du Conseil, le premier ministre irlandais, Garrett Fitzgerald, et le président de la Commission, G. Thorn, font rapport sur le Conseil de Dublin.

12 décembre

Strasbourg : Le Parlement rejette presque à l'unanimité le projet du Conseil pour le budget 1985.

12-13 décembre

Bruxelles : Session plénière du Comité économique et social qui demande la mise en place du programme méditerranéen intégré.

13 décembre

Bruxelles : Les Ministres de l'emploi et des affaires sociales ont approuvé un troisième programme commun pour l'échange de jeunes travailleurs dans la CE, ainsi que le nouveau programme pour la recherche et la lutte contre la pauvreté.

14 décembre

Bruxelles : Contacts entre les représentants de la CE et des EU concernant la négociation multilatérale de nouveaux accords commerciaux prévue pour 1986.

17 décembre

Bruxelles : Le Conseil des Ministres ne se met pas d'accord sur la prolongation d'un an des mesures d'aides pour l'acier. Le Conseil d'association CE-Chypre a discuté la possibilité d'une union douanière. Les négociations pourraient débuter en 1985.

17-18 décembre

Bruxelles : Le Conseil des ministres des affaires étrangères progresse dans les négociations sur l'adhésion de l'Espagne et du Portugal.

18 décembre

Bruxelles : Le Conseil des Ministres adopte le titre de transport unique afin de faciliter les formalités douanières à l'intérieur de la CE.

19 décembre

Bruxelles : Le Conseil des Ministres de la recherche réserve 1.225 mio d'ECU pour un programme quinquennal de la recherche. Le programme de travail d'Esprit - 2.506 mio d'Écu - a été approuvé.

19 décembre

Bruxelles : Le Conseil des Ministres de la pêche fixe les TACs (Total des Captures Permissibles) et les quotas 1985.

4 janvier 1985

Bruxelles : Avec les instructions du Conseil, la Commission négocie avec le gouvernement des EU un accord sur les tubes en acier pour 1985 et 1986. Les producteurs européens peuvent exporter jusqu'à 7,6 % du marché américain.

Chômage : de dures vérités

Le marché européen du travail est caractérisé par un état de „déséquilibre fondamental”. C'est là l'expression que l'on peut lire dans le dernier rapport de la Commission sur la situation économique dans la Communauté [SEC (84) 1744] publié le 6 novembre dernier.

En 1983, le chômage avait fortement augmenté, mais il s'était stabilisé en 1984 au niveau de 11 % de la population active. Pour 1985, une nouvelle augmentation est à prévoir, mais elle devrait être faible (0,5 %). On enregistrera même une diminution du chômage en Italie, au Danemark, au Royaume-Uni, en Belgique et en Grèce, mais elle n'arrivera pas à compenser les augmentations prévisibles dans les autres pays.

Analyse de la Commission : les mesures tendant à réduire la population active, telles que la retraite anticipée et l'extension de l'éducation professionnelle, ont permis de freiner la montée du chômage. Malheureusement, les effets de telles politiques ont des limites ...

Il ne s'ensuit pas que nous sommes à la veille d'une reprise massive de la tendance au chômage.

En effet, l'évolution démographique amènera à partir de 1986 une réduction de la population active, encore que les effets sur l'emploi n'en seront sans doute pas immédiats.

La Commission attribue donc le „déséquilibre fondamental” du marché du travail à des „rigidités structurelles”. Exemples :

- les salaires réels ne sont pas toujours compatibles avec les impératifs de la productivité ;

- les bas salaires sont parfois trop imposés et les allocations chômage parfois trop élevées. La combinaison de ces deux facteurs amène plus d'un chômeur à refuser les emplois qu'il juge insuffisamment payés.

- l'embauche est souvent contrariée par l'existence de salaires minimum garantis et de règles strictes en matière de licenciements : sachant qu'ils auront ultérieurement toutes les peines du monde à licencier la main d'œuvre devenue superflue, de nombreux patrons préfèrent s'abstenir d'embaucher pour faire face à un afflux de commandes : ils préfèrent investir dans les machines plutôt que dans la main-d'œuvre.

Toutes ces „rigidités” font que la reprise économique ne se traduit pas

nécessairement par le recul du chômage. Les auteurs du rapport estiment donc qu'il incombera aux travailleurs et aux gouvernements de s'adapter aux nouvelles données du marché de l'emploi.

Les économies d'énergie

Les Ministres de l'Energie des Dix, réunis le 13 novembre, ont adopté une résolution qui contribuera à la campagne destinée à réduire la dépendance de la Communauté en produits pétroliers. La résolution dresse une longue liste de recommandations pour les futurs programmes d'économie d'énergie. Aucun secteur n'est oublié : limites de vitesse des véhicules, moins d'arrêts de péages sur les autoroutes et de contrôles frontaliers, normes de consommation d'essence, feux de circulation synchronisés, normes de construction pour économiser l'énergie dans le bâtiment ainsi que des normes communes pour les chauffages et le conditionnement d'air.

Au cours de la réunion, les ministres ont également approuvé 51 projets communautaires de développement technologique dans le secteur des hydro-carbures et le montant de la contribution pour cette année au programme décennal de la Communauté dans ce secteur qui s'élèvera à 34,9 millions d'Ecus (1,58 milliards de FB).

Les projets seront réalisés par des entreprises individuelles et des universités dans toute la Communauté et porteront sur la prospection et le forage du pétrole et du gaz, les systèmes de production, le transport et le stockage des hydrocarbures. Le montant total des investissements prévu pour les projets de cette année s'élève à 103 millions d'Ecus (4,7 milliards de FB).

La faim dans le monde

La Commission a approuvé une aide d'un montant total de 5,1 millions d'Ecus (231,5 millions de FB) pour des projets destinés à lutter contre la famine en Afrique et au Moyen-Orient. Près de la moitié de cette aide a été attribuée au Niger pour la plantation d'arbres afin de

stopper l'érosion des sols et pour l'organisation de l'achat, du stockage et de la distribution de vivres par l'intermédiaire de l'Office des Produits vivriers du Niger.

Madagascar recevra près de 2 millions d'Ecus (90,7 millions de FB) qui permettront de fournir aux producteurs de riz des semences, des engrais et des équipements de labour. On estime en effet que la production de riz de ce pays devra augmenter de 20 % avant que l'on atteigne l'auto-suffisance.

La Jordanie est un pays qui se trouve, lui, confronté au problème de la désertification. Les zones arides ou semi-arides qui reçoivent moins de 200 mm de pluie par an représentent près de 90 % de ses territoires. L'aide communautaire d'un montant de 700.000 Ecus (31,7 millions de FB) permettra de soutenir un projet, conçu et mis en œuvre par l'Université de Jordanie, de recherche sur la production agricole dans ce type de régions.

L'électricité par le nucléaire

La Commission a publié ses prévisions à long terme pour le développement de l'énergie nucléaire : en l'an 2000 celle-ci pourrait couvrir près de 50 % des besoins d'électricité de la Communauté. Dès 1990, la capacité nucléaire pourrait satisfaire 14 % de la demande en énergie de la CE et fournir 35 % de l'électricité (40 % en 1990), indique le rapport publié en novembre. Mais il souligne que le succès du développement de cette source d'énergie dépend avant tout de la détermination des Etats membres.

Il y a dix ans, la Communauté mettait tout juste en place ce qui était alors une industrie à développer. Aujourd'hui, déclare la Commission, il faut exploiter et développer rationnellement la capacité de production pour garantir la sécurité future d'approvisionnement énergétique de l'Europe.

Pour atteindre l'objectif fixé par la Commission, la production doit augmenter de plus d'un tiers au cours des dix prochaines années. Le développement à plus long terme passe par l'utilisation des surrégénérateurs qui devront être viables économiquement en 2005.

La Communauté a les moyens financiers — avec un peu de volonté — d'atteindre ces objectifs, estime la Commission.

Publications

Les publications suivantes sont disponibles auprès du Bureau de Presse et d'Information de la Commission, rue Archimède 73, 1040 Bruxelles ou à l'adresse indiquée.

- Agir pour l'Europe. La Commission européenne janvier 1981 — janvier 1985. 79 pp.
- Les marchés publics internationaux. Prenez la voie rapide pour y accéder. (Dossier TED Action Pack)
- L'économie de la Communauté européenne (Documentation européenne 7-8/1984) 95 pp.
- Fruits et légumes. Pourquoi les retraits du marché? (L'Europe verte n° 205). 18 pp.
- Dialogue Europe-Sud (dossier de 4 brochures et une carte)
- Vers l'Europe de la télévision (le dossier de l'Europe 19/84. 12 pp.)
- Documents officiels concernant le programme ESPRIT, 1984. 115 pp.

EN VENTE

A la librairie européenne, rue de la loi 244, 1040 Bruxelles, ou au Moniteur belge, rue de Louvain 40-42, 1000 Bruxelles, ou à l'adresse indiquée.

- Nouvelles de la Science et des Technologies (revue trimestrielle). Abonnement 1000 FB. (G.O.R.D.E.S. CP124-Bureau 1105 Av. Jeanne 44 1050 Bruxelles)
- Franchises fiscales accordées à l'importation aux particuliers — situation au 1.7.84. (Office des publications officielles des CE) 71 pp. 300 FB
- Atlas européen du rayonnement solaire (S.I.C. Av de la Toison d'Or 60c 1060 Bruxelles). 2 volumes 2.700 FB
- Afrique Management. Abonnement annuel 11 numéros + 2 rapports de missions 2770 FF. (33 rue Greuze 75016 Paris)
- Michael Cross „Managing work force reduction”. Croom Helm Ltd. 207 pp. 17,95 £
- „L'Union européenne — le projet du Parlement européen après Fontainebleau” Institut d'Etudes Européennes ULB — Groupe d'Etudes Politiques Européennes. 58 pp.

Journée d'Etudes pour chefs d'entreprise

Le 3 décembre 1984, Le Bureau de Presse et d'Information de la Commission a organisé, en collaboration avec l'Union Wallonne des Entreprises et l'Union des Entreprises de Bruxelles, une journée d'étude pour les chefs d'entreprises.

L'essentiel des informations pratiques données pendant cette journée est repris dans la brochure „La CE et les PME” dont les intéressés peuvent obtenir des exemplaires gratuits auprès du Bureau de Presse et d'Information de la CE, rue Archimède 73, 1040 Bruxelles



„Lire et écrire”

L'Europe électronique

Je lis dans votre périodique EURinfo n° 92 (novembre 1984) aux pages 10 et 11 l'article „l'électronique prend forme”. Bien sûr, les idées et résolutions d'une part et les réalisations d'autre part, ne sont pas toujours compatibles. Un seul exemple : étant ancien Directeur Général des PTT de Hongrie, vivant en Belgique depuis 17 ans, inven-

teur depuis 53 ans, etc., si je désire accorder une licence de fabrication pour un de mes brevets, je dois chercher (et trouver) un acquéreur et, après les refus des firmes des CE, je dois m'adresser aux firmes américaines et japonaises.

A titre d'exemple, un de ces acheteurs était la société Matsushita, en fait la plus grande firme en électronique au Japon, qui a proposé pour cette inven-

tion spontanément plus que je n'osais imaginer (...)

En fait, les grands programmes nationaux et communautaires, les grandes phrases ne valent rien quand il s'agit d'un inventeur individuel voire même d'une PME (...)

Dr Zoltan Vital, AMINA (Association Mondiale des Inventeurs et Chercheurs Scientifiques asbl), Bruxelles.

Vingt bourses

Des jeunes chercheurs, chargés de cours et professeurs, qui font des recherches dans le domaine de l'intégration européenne, peuvent obtenir au début de leur carrière une bourse mise à leur disposition par la Commission européenne. Les candidats doivent avoir moins de quarante ans. Le montant maximum de la bourse est de 4.500 ECU,

ce qui représente à peu près 200.000 FB.

Le boursier reçoit la moitié du montant dès le départ. L'autre moitié lui est versée après la remise de son travail, qui doit être terminé avant le 1er octobre 1986. Cette date limite doit être respectée sinon le remboursement de la première partie déjà versée sera réclamée.

Au total il y a vingt bourses, dont trois sont réservées à la recherche his-

torique sur l'intégration européenne. Les candidatures doivent parvenir avant le 31 mars 1985 au Service „Information Universitaire”, Commission des CE, rue de la Loi 200, 1049 Bruxelles.

Les formulaires d'inscription peuvent être obtenus à cette adresse, mais aussi au secrétariat des universités et au Bureau de Presse et d'Information de la CE, rue Archimède 73, 1040 Bruxelles.